



Bundesministerium
für Verkehr und
digitale Infrastruktur



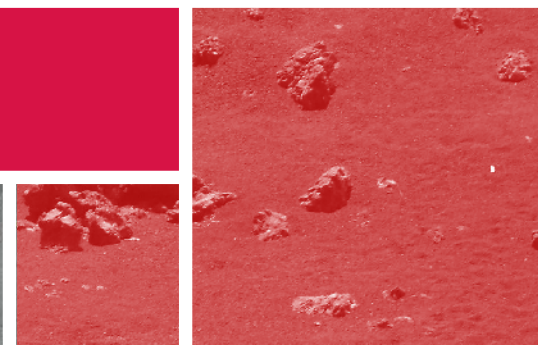
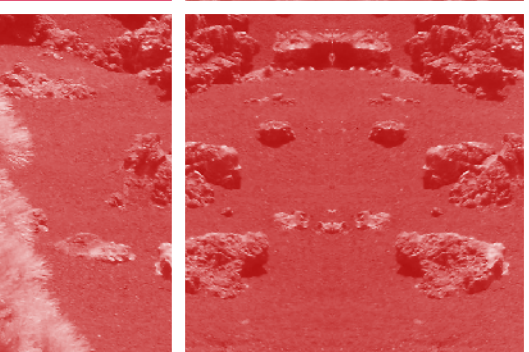
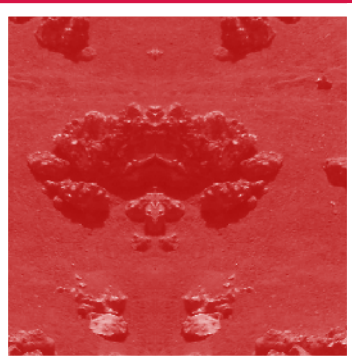
MORO

MORO Praxis

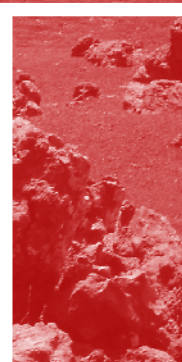
Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes

Structures spatiales et interdépendances

Extraits exemplaires



11.5
2017



MORO Praxis, cahier 11.5

Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes

Structures spatiales et interdépendances

Extraits exemplaires

La frontière

Au loin s'étend le paysage. Les montagnes, les vallées et les lacs. On entend le bruissement des arbres, les sources jaillissent et les herbes ondulent au vent.

Au travers de la clairière, au travers de la forêt et en travers de la chaussée se dresse une clôture de barbelés : la frontière. De part et d'autre, des hommes, mais ceux d'en face portent des uniformes bleus avec boutons jaunes et ceux de l'autre côté des uniformes rouges avec boutons noirs. Ils sont là avec leurs fusils, certains fument, tous font grise mine.

Voilà donc la frontière. C'est ici que les Empires se heurtent – et chaque Empire veille à ce que les habitants de l'un ne franchissent pas la frontière de l'autre. Tu pourras encore aplatir ce brin d'herbe, sauter au-dessus de ce ruisseau, franchir ce chemin. Mais après – stop. Pas plus loin! Ici, c'est la frontière. Un pas de plus – et tu te retrouves dans un autre monde. Un pas de plus – et tu seras peut-être puni pour quelque chose que – de ce côté – tu aurais pu faire dans l'impunité. Un pas de plus – et tu pourras médire du Pape. Un pas de plus – et tu deviendras un individu plutôt hors-la-loi, un « étranger ».

Fi, étranger–! Tu es l'être le plus misérable sous le soleil de l'Europe. Etranger- –! Les Grecs anciens appelaient les étrangers des barbares – mais ils leur offraient l'hospitalité. Mais toi tu seras chassé d'un lieu à l'autre, toi, étranger de notre époque, ici tu n'obtiendras pas d'autorisation d'entrée et là tu ne recevras pas de droit de résidence, et là-bas, tu n'as pas le droit de manger du lard, et de là tu ne pourras pas en emporter – étranger !

Et cette chose, qu'ils appellent Europe, est devenue un tapis composée de lambeaux colorés, et chacun est étranger dès qu'il franchit la bordure de son village. Il y a plus d'étrangers que d'habitants dans de continent béni...

Après cette guerre, après de tels bouleversements, en comparaison desquels les Grandes Invasions sont un jeu d'enfants, après ces marches sanglantes des peuples au travers la moitié de l'Europe, les plus petites affaires d'esprit de clocher atteignent une importance infernale. L'ancienne ligne Greiz-Schleiz-Reuss et l'Etat populaire de Bavière et la Haute Silésie autonome et la France et la Pologne du Congrès – c'est toujours la même chose. Chacun considère sa boutique comme la plus importante et n'a nullement l'intention de céder le moindre point. Tout d'abord et dans un premier temps, nous traçons une ligne de démarcation. Nous nous démarquons. Nous avons besoin d'une frontière. Car nous sommes une chose en soi.

Mais, une terre se bombe en-dessous de ces hommes insensés, le sol sous eux et le ciel au-dessus d'eux. Les frontières s'entrecroisent tout au travers de l'Europe. Mais ni les frontières, ni les soldats, non personne ne peut séparer les hommes à long terme s'ils ne le veulent vraiment pas.

Combien nous sommes nous moqués de celui qui s'est engagé avec un pathétisme exaltant pour anéantir les frontières entre Berlin et Magdebourg ! C'est exactement ainsi qu'on se moquera un jour d'un pacifiste international des années 20 lorsque ce temps viendra. Que l'avènement plus rapide encore de ce changement soit notre tâche commune à tous.

Kurt Tucholsky alias Peter Panter, Berliner Volkszeitung, 27/06/1920.

Sommaire

1	Introduction	6
2	Les frontières en tant que barrières et opportunités	8
3	En route vers une observation territoriale germano-danoise	10
4	Degré d'urbanisation et potentiel démographique	12
5	Protection de la nature dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur	14
6	Evolution de la population dans les communes	16
7	Répartition géographique de la population étrangère	18
8	Différences au niveau de la puissance économique	20
9	Structure régionale de l'emploi	22
10	Marché de l'emploi et chômage	24
11	Migration pendulaire transfrontalière	26
12	Marché de l'emploi transfrontalier au sein de l'espace frontalier germano-néerlandais	28
13	Mouvements pendulaires dans la Grande Région	30
14	Mouvement pendulaire au sein de l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA.....	32
15	Accessibilité nationale et internationale	34
16	Tourisme dans la région des quatre pays du lac de Constance	36
17	Conditions de logement dans les régions.....	38
18	Marché du logement dans la Charlemagne Grenzregion	40
19	Résumé et conclusions.....	42
	Table des figures.....	44

1 Introduction

Avec la création du marché intérieur unique européen (dès 1993), la suppression des contrôles aux frontières (dès 1995) et la mise en œuvre de l'union économique et monétaire (dès 1999), la perception des régions frontalières semble avoir changé : les régions frontalières ne se retrouvent plus dans une situation périphérique marginale, mais se situent au cœur de grandes régions transnationales. Par le biais de conventions bilatérales et multilatérales, elles contribuent - grâce aux coopérations transfrontalières et transnationales - de manière non négligeable au dépassement des frontières et au rapprochement des régions frontalières.

Cependant, les différentes langues et cultures et notamment les différences au niveau des systèmes juridiques, sociaux et administratifs de part et d'autre des frontières nationales apparaissent encore souvent comme des barrières pratiquement insurmontables, comme par exemple pour le recours aux infrastructures et aux services. Un marché de l'emploi transfrontalier semble également être une perspective lointaine malgré une panoplie de réglementations visant à favoriser la libre circulation des travailleurs. Dans de nombreux domaines des services d'intérêt général, notamment au niveau de l'enseignement et de la santé, les prestations transfrontalières font encore exception. Uniquement dans le domaine des transports, du commerce et des loisirs, les frontières ne constituent plus guère un obstacle.

Les structures spatiales et leurs mutations au niveau des régions frontalières, mais également - au moins partiellement - pour les régions plus éloignées des frontières, sont simultanément caractérisées, d'une part, par l'importance décroissante des frontières nationales et d'autre part par la persistance de diverses barrières. En vue d'une action commune transfrontalière incluant tous les niveaux du territoire, des informations fiables relatives aux structures et tendances territoriales sont d'une importance capitale, de même qu'au niveau des systèmes de suivi des pays et régions. Seule une vue globale sur les composantes régionales du territoire de part et d'autre des frontières nationales pourra mettre en évidence les disparités régionales, les structures et tendances communes et révéler les différences fonctionnelles ou encore faire apparaître les potentialités communes de complémentarité au-delà des frontières nationales.

Le reporting relatif au développement du territoire au niveau de l'Allemagne et de l'Europe est une des missions d'origine du BBSR (Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung) au sein de l'Office fédéral allemand du génie civil et de l'aménage-

ment du territoire (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung) et est retenue comme telle dans la loi relative à l'aménagement du territoire (ROG - Raumordnungsgesetz). Dans le cadre de sa révision en 2008 et par la mention explicite des régions voisines de l'Allemagne (§ 25 ROG), la perspective transfrontalière de l'observation territoriale a été formellement corroborée.

Il résulte cependant de l'intégration des régions avoisinantes de l'Allemagne au sein de l'observation territoriale un changement de perspective au niveau des statistiques régionales avec un passage des statistiques allemandes vers les statistiques européennes. A cela s'ajoute que le long des frontières et au sein des régions voisines apparaissent des problématiques territoriales spécifiques ne pouvant être analysées qu'en tenant compte et en utilisant des sources statistiques nationales et même régionales. A ce niveau, l'intégration et l'exploitation des compétences locales et des connaissances régionales - en y associant des partenaires régionaux - sont d'une importance décisive.

Dans ce contexte, le système d'observation territoriale du BBSR doit être complété d'un reporting permanent vers les régions voisines au-delà des frontières. C'est à cette fin que le projet modèle d'aménagement du territoire (MORO) « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » a été initié en vue de créer les bases de ce reporting moyennant recours aux connaissances et compétences régionales.

Moyennant l'intégration explicite du niveau régional, ce projet MORO repose sur l'hypothèse qu'une observation territoriale transfrontalière pour l'Allemagne requiert deux niveaux d'observation spatiale : la perspective nationale et la perspective régionale. Grâce à l'observation territoriale transfrontalière à l'échelle fédérale, le développement du territoire de l'Allemagne et de ses régions limitrophes est analysé dans son ensemble.

Les corrélations et les interdépendances transfrontalières sont reproduites au moyen d'indicateurs-clés nationaux pertinents. Au moyen de l'observation régionale, les aspects bilatéraux et multilatéraux de l'observation territoriale transfrontalière subissent une analyse approfondie. Dans ce contexte, la définition exacte du niveau régional n'est pas toujours évidente vu que la résolution spatiale et la délimitation géographique du niveau régional dépendent fortement des problématiques respectives analysées.

Sept régions-modèles ont participé au projet modèle d'aménagement du territoire (MORO) « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » suite à une procédure d'appel à candidature et de sélection organisée en 2015/2016 (figure 1.1) :

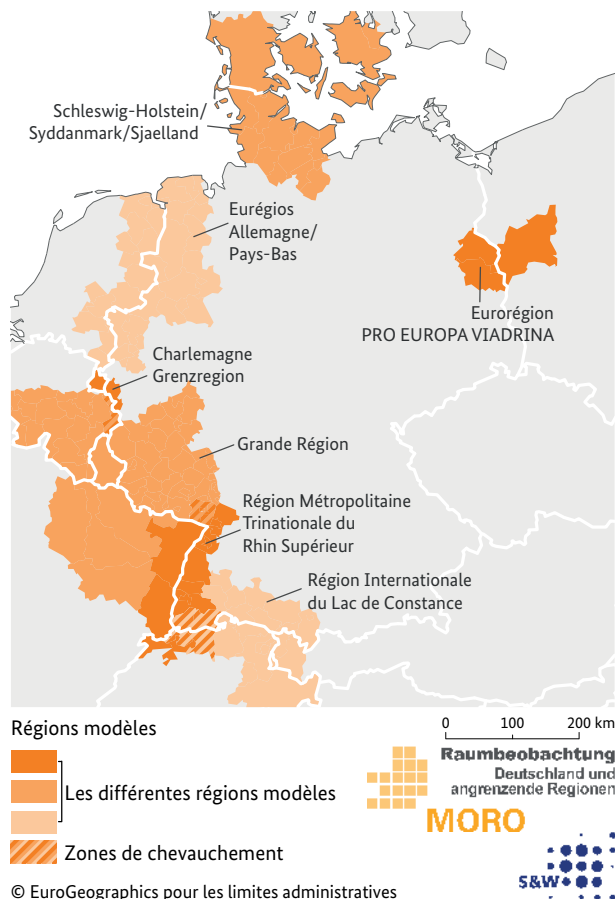
- Schleswig-Holstein/Syddanmark/Sjaelland
- Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA
- Région Internationale du Lac de Constance
- Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur
- Grande Région
- Charlemagne Grenzregion
- Eurégios Allemagne/Pays-Bas

Grâce à la participation de ces sept régions modèles, des régions de tous les pays voisins de l'Allemagne (sauf celles de la République tchèque) sont représentées au sein du projet modèle.

Ces régions modèles s'avèrent très différentes non seulement au niveau de leur superficie et de leur structure organisationnelle. Elles ont également débuté au sein du projet MORO avec une expérience de niveau différent en ce qui concerne l'observation territoriale transfrontalière. Dans trois régions modèles (Grande Région, Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur et Région Internationale du Lac de Constance), il existe déjà depuis de nombreuses années des coopérations bien établies et des systèmes d'information très développés au niveau de l'observation territoriale transfrontalière. Elles sont (partiellement) publiques et reposent sur des données géographiques et statistiques. Ces systèmes sont issus à l'origine de projets INTERREG. Pour les autres régions modèles, l'observation territoriale transfrontalière faisait auparavant plutôt l'objet d'une approche par projet et s'effectuait dès lors (forcément) de manière progressive. Elles ont donc – en ayant eu recours à des acteurs appropriés (planification nationale et régionale, office de statistique etc.) – profité de ce projet MORO en vue d'évaluer les moyens et l'utilité d'une observation territoriale transfrontalière systématique et en vue d'en évaluer en même temps la question spécifique d'une mise en place durable et de promouvoir celle-ci.

Ce rapport - comprenant des „extraits exemplaires“ d'un rapport plus détaillé uniquement disponible en langue allemande - constitue une forme spécifique de synthèse. Il présente une sélection de thèmes et de résultats du projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes ». Dans le cadre de cette synthèse, on a renoncé à une bibliographie et aux explications d'ordre méthodologique. Celles-ci peuvent être consultées dans la version intégrale du rapport.

Figure 1.1: Régions modèles



Cette version abrégée est destinée à démontrer à titre exemplaire la manière dont une observation territoriale transfrontalière pour l'Allemagne pourrait se présenter et quelles perspectives analytiques pourraient en résulter. Ainsi, cette publication a principalement un caractère prototypique en vue de la mise en place future d'un reporting durable.

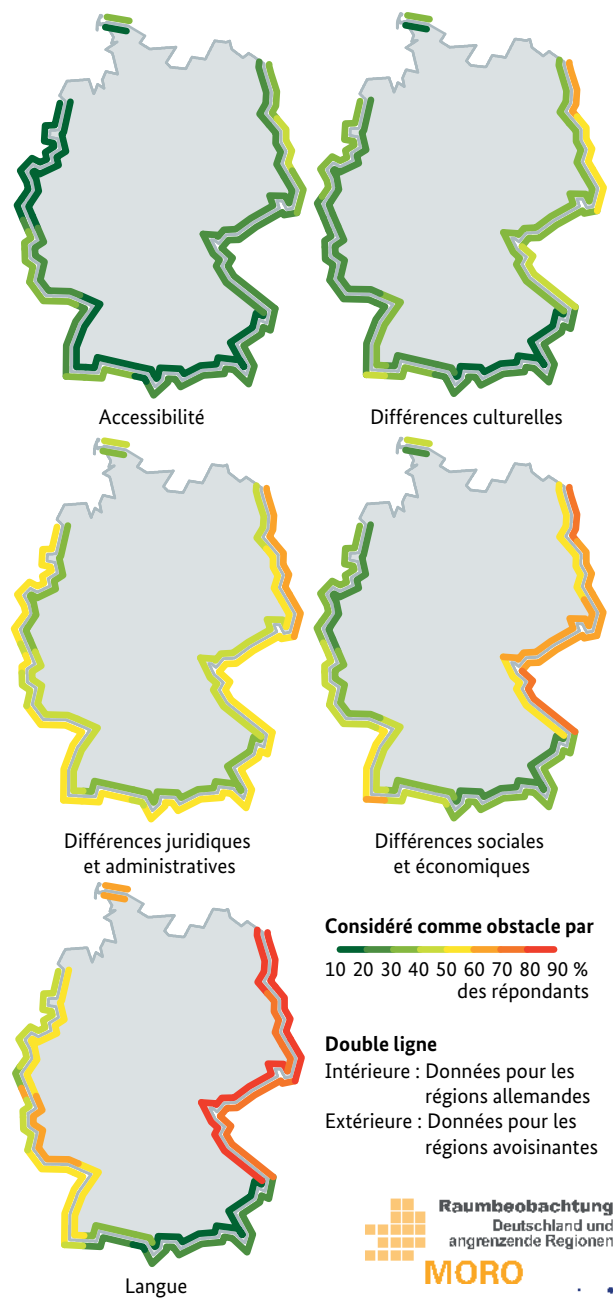
L'analyse et la présentation des chapitres thématiques sont conçues sur base d'une approche territoriale multi-niveaux. En majeure partie, les thèmes sont abordés sur base d'une perspective fédérale – avec l'Allemagne et ses régions limitrophes dans leur ensemble ou par une focalisation sur la situation de régions limitrophes de part et d'autre de la frontière. Cette perspective est complétée par une approche plus poussée à laquelle a contribué la région modèle et qui analyse des enjeux et des problématiques spécifiques, requise par une observation territoriale plus détaillée.

2 Les frontières en tant que barrières et opportunités

Le terme allemand *Grenze* fut, à l'époque du Moyen-âge, emprunté du mot d'ancien polonais *graniza/grænen/greniz*. Il supplante peu à peu le terme *Mark* utilisé communément jusqu'ici en langue allemande, en migrant progressivement d'est en ouest. Encore aujourd'hui, ce terme est en

usage dans la plupart des langues slaves, ainsi en polonais (*granica*) et en tchèque (*hranice*), donc dans les deux pays voisins à l'est de l'Allemagne. Ce mot et sa notion ont également fait leur entrée dans d'autres langues germaniques, comme par exemple le néerlandais (*grens*) et le danois (*grænse*). En français, par contre, le terme correspondant à l'allemand *Grenze* (*frontière*) trouve son origine dans une autre famille linguistique, soit les langues romanes.

Figure 2.1: Les frontières en tant qu'obstacles



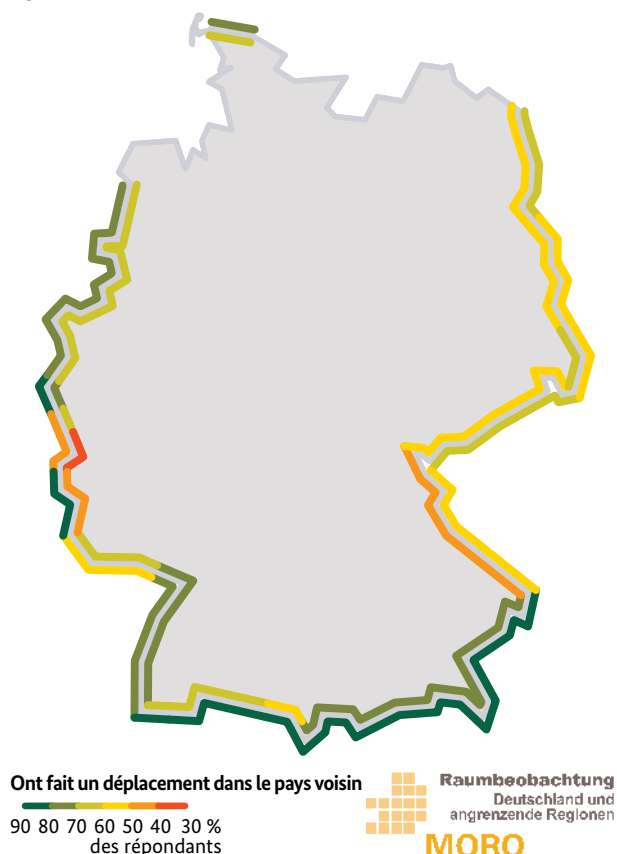
Base de données : European Commission Eurobarometer 422
© EuroGeographics pour les limites administratives

La frontière nationale fait partie des caractéristiques constitutives d'un Etat, marquant l'étendue géographique de sa souveraineté et constituant le fondement de ses relations sociales (transfrontalières). Le rôle des frontières nationales pour les régions frontalières est ambigu. D'une part, les frontières forment des barrières apparentes, d'autre part elles offrent des potentialités et des options n'existant pas dans d'autres régions.

Dans le cadre d'une enquête de la Commission européenne auprès d'environ 40.000 habitants des régions frontalières de l'Europe, la mobilité transfrontalière, l'ampleur de la confiance mutuelle et l'importance des barrières pour une coopération transfrontalière ont fait l'objet d'un recensement (EC 2015). Un filtrage des données pour les régions frontalières allemandes et limitrophes met en évidence où, comment et dans quelles mesures ces barrières sont perçues comme un obstacle (figure 2.1). A cet égard, l'accessibilité transfrontalière et les différences culturelles ne sont plus guère considérées comme barrière. Les différences juridiques et administratives entre les pays sont plus fortement ressenties comme un obstacle à la coopération transfrontalière. Une approche encore plus différenciée se présente au niveau des régions frontalières dans leur perception des différences économiques et sociales en tant que barrières. Les différences linguistiques constituent l'obstacle le plus important, notamment au sein des régions des frontières germano-tchèque et germano-polonaise. Pour tous les types de barrières, la perception au sein des pays voisins est presque partout plus critique qu'au niveau de l'Allemagne.

Sur l'ensemble des facteurs, les barrières les plus faibles sont observées au sein des régions frontalières avec la Suisse et l'Autriche, suivies de près par celles avec les Pays-Bas et le Danemark et ensuite celles avec la Belgique, le Luxembourg et la France. Au niveau des frontières germano-tchèque et germano-polonaise par contre, il semble sub-

Figure 2.2: La mobilité transfrontalière

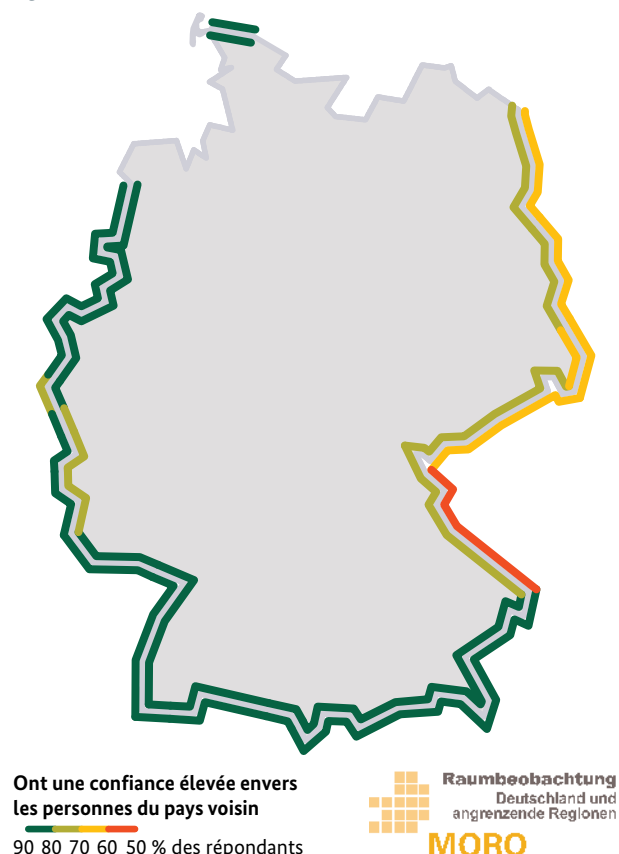


Double ligne

Intérieure : Données pour les régions allemandes
Extérieure : Données pour les régions avoisinantes:

Base de données : European Commission Eurobarometer 422
© EuroGeographics pour les limites administratives

Figure 2.3: Confiance transfrontalière



Double ligne

Intérieure : Données pour les régions allemandes
Extérieure : Données pour les régions avoisinantes

Base de données : European Commission Eurobarometer 422
© EuroGeographics pour les limites administratives

sister des obstacles importants d'un point de vue juridique, administratif, économique, social et surtout linguistique.

La mobilité transfrontalière n'a cessé d'accroître dans le passé. Avec l'abolition des contrôles stationnaires aux frontières dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace Schengen, les dernières barrières visibles pour la mobilité transfrontalière ont disparu. La part des habitants au sein des régions frontalières ayant déjà séjourné une fois dans le pays voisin varie cependant nettement d'une région à l'autre (figure 2.2). Les séjours dans le pays voisin respectif se limitent principalement à des activités de loisirs et touristiques, ou encore aux achats transfrontaliers ou au recours à des prestations de service.

Le processus d'intégration européenne en général et la coopération transfrontalière en particulier requièrent une confiance mutuelle au sein de la population et des acteurs en place. Pour toute l'Europe, des valeurs très élevées – mesurées sur base d'un indicateur décrivant indirectement cette catégorie – ont pu être recensées. Ainsi, 82 pourcent des habitants des régions frontalières peuvent très bien s'imaginer d'accepter une personne du pays voisin respectif

comme supérieur hiérarchique, collègue, voisin ou même comme membre de la famille (EC 2015). Ce haut niveau de confiance est également valable pour les régions frontalières de l'Allemagne et de ses pays voisins, avec cependant quelques nuances régionales (figure 2.3).

Grâce à cette confiance mutuelle, les régions frontalières disposent de propriétés et possibilités spécifiques qui en font des espaces à potentialités particulières. Celles-ci apparaissent au niveau de l'intégration spécifique des marchés, notamment le marché de l'emploi, de la compétitivité régionale fondée sur l'attrait industriel et culturel, notamment le capital social et humain, de la création de services publics intégrés, ainsi que de la gestion commune des ressources naturelles.

3 En route vers une observation territoriale germano-danoise

Le Land de Schleswig-Holstein et les régions danoises Syddanmark et Sjælland forment les maillons géographiques naturels entre l'Europe septentrionale et l'Europe centrale. Leur situation se caractérise par la proximité des villes de Hambourg et de Copenhague – deux des métropoles les plus attractives et économiquement puissantes d'Europe. Le lien fixe du Fehmarnbelt contribuera encore davantage au rapprochement de ces deux espaces métropolitains, constituant pour la coopération germano-danoise une excellente opportunité de profiter du dynamisme de ces deux métropoles. En même temps, il en résulte de nouveaux défis pour l'observation territoriale. Car – que ce soient les transports, le développement économique, la recherche et le développement, le besoin de main d'œuvre, le développement territorial ou la qualité de vie – il n'existe aucun domaine du développement du territoire qui ne peut être examiné uniquement à l'intérieur des frontières du Schleswig-Holstein. Dans le cadre de la concurrence globale des régions, la nécessité d'une mise en œuvre de vastes espaces économiques et transfrontaliers en réseau et d'une promotion de leur visibilité va croissant.

Jusqu'ici, seule la partie sud du Schleswig-Holstein participe à une observation territoriale systématique dans le cadre de la région métropolitaine de Hambourg. Avec les deux régions voisines de Sjælland et Syddanmark, l'observation territoriale s'est limitée dans le passé à des projets ou occasions spécifiques ; jusqu'à ce jour, il n'existe aucune observation spécifique pour cette région frontalière. La mise en œuvre a échoué à cause des exigences divergentes des acteurs et par manque de moyens financiers. Une nouvelle tentative à ce niveau est actuellement entreprise dans le cadre de la participation à ce projet modèle d'aménagement du territoire.

Schleswig-Holstein, Syddanmark et Sjælland forment l'espace nodal historique de la coopération germano-danoise, qui en fonction des thématiques et projets abordés est complété par d'autres acteurs et régions d'Allemagne, du Danemark, de la Suède et de la Norvège. Ces espaces de coopérations d'étendues différentes constituent un défi pour un système d'observation territoriale. Afin de pouvoir représenter des interdépendances aussi bien à petite échelle qu'à grande échelle, il y a lieu de définir en lieu et place d'un espace de référence délimité avec précision un espace nodal plus restreint (Schleswig-Holstein, Syddanmark, Sjælland) qui sera complété par des espaces d'observation de délimitation souple qui pourraient s'étendre en fonction du contexte ou des thématiques abordées au Danemark dans son entièreté et même jusqu'à Oslo.

Ces différentes « toiles de fond » d'une collaboration se reflètent dans la diversité des coopérations (figure 3.1) dont les partenaires et acteurs seront les bénéficiaires potentiels d'un système commun d'observation territoriale. Au sein des espaces à proximité immédiate des frontières, les thèmes abordés portent en priorité sur les frontaliers, le tourisme, le commerce transfrontalier et les échanges culturels, dont se chargent notamment les deux organisations « Région Sønderjylland-Schleswig » et le « Comité Fehmarnbelt ». Au niveau des régions, la coopération s'oriente vers la mise en œuvre du programme INTERREG 5A « Allemagne – Danemark ». A plus grande échelle, cette coopération s'établit le long de corridors de développement transnationaux, comme le corridor de Jutland (et sa prolongation en direction d'Oslo et de Göteborg) ou le projet STRING le long de l'axe du Fehmarnbelt (figure 3.2) et se concentre sur des thèmes ayant trait à la politique des transports et économique. Ces sujets prioritaires différents témoignent de la diversité des thèmes abordés pour lesquels une observation systématique du territoire germano-danois pourra et devrait fournir des informations indispensables. Ainsi, une plus-value évidente pourrait être atteinte au profit des coopérations existantes.

Début 2017, un séminaire avec des bénéficiaires potentiels et des fournisseurs de données d'un système d'observation territoriale germano-danois a eu lieu. Au cours des échanges avec les représentants de systèmes d'observation territoriale existants (comme la région métropolitaine Hambourg ou la région du Sund), ainsi que des débats en petits groupes, il s'est avéré que spécialistes en matière d'aménagement du territoire, concepteurs, représentants des secteurs du tourisme, des transports et de l'économie, ainsi que les acteurs du projet ont manifesté leur intérêt pour une observation territoriale systématique en lui reconnaissant un potentiel de soutien pour leur travail quotidien et pour l'approfondissement et le perfectionnement des coopérations transfrontalières. Les acteurs essentiels pour la mise à disposition de l'offre sont les instituts et offices statistiques et cartographiques de part et d'autre de la frontière. Leur soutien convenu est d'une importance capitale pour la mise en place et la maintenance d'un système commun d'observation territoriale.

En vue de pouvoir répondre aux attentes très variées en fonction des origines géographiques et des différentes compétences, un système d'observation territoriale germano-danois doit englober un large éventail de thèmes. Celui-ci s'étend des domaines de l'emploi, de l'enseignement, du commerce et des services d'intérêt général en passant par les flux touris-

Figure 3.1: Coopération existantes au sein de la région frontalière germano-danoise

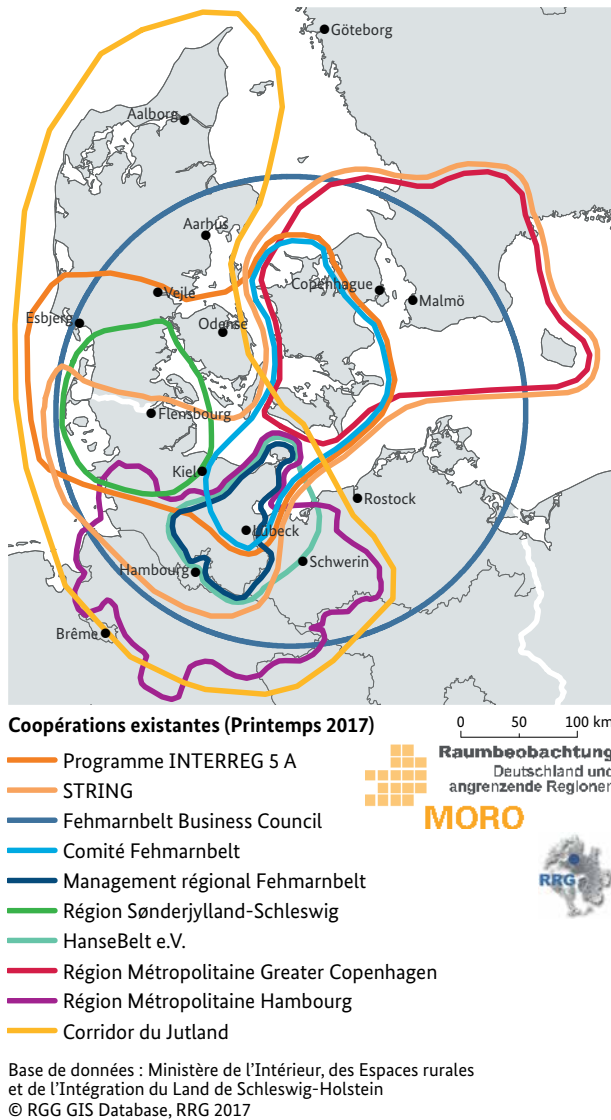
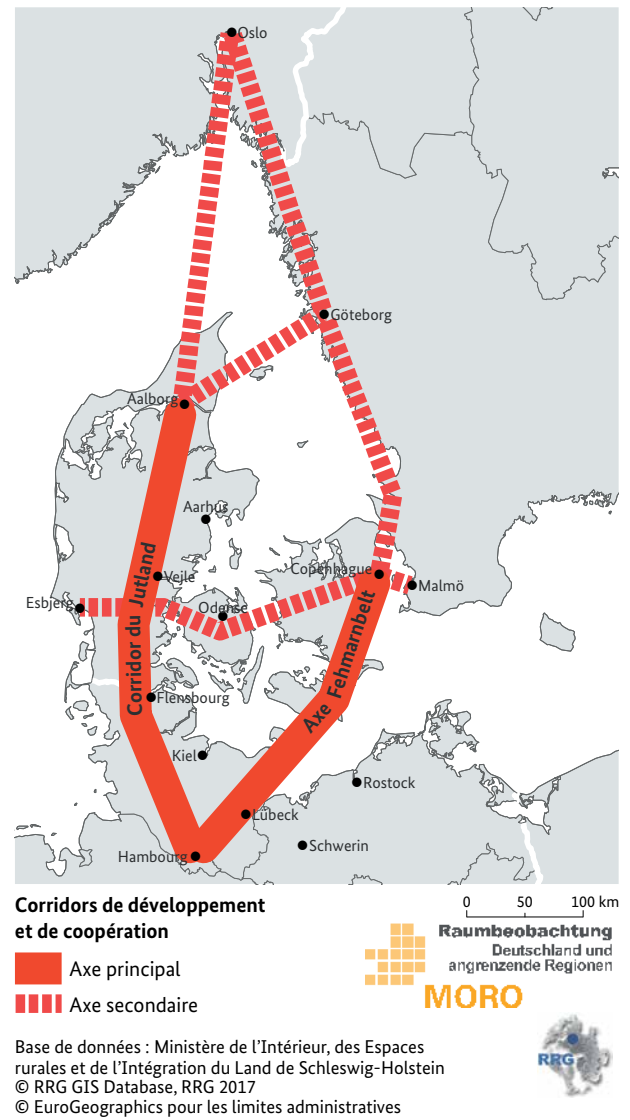


Figure 3.2: Corridors de développement et coopérations existantes au sein de la région frontalière germano-danoise



tiques et de circulation jusqu'aux interdépendances économiques, ainsi que la recherche et le développement. Idéalement, le système devrait fournir des données brutes, des indicateurs (harmonisés) de base et contextuels, mais également des informations et des analyses plus détaillées. En complément de l'état actuel respectif, des dynamiques transfrontalières devraient être mises en évidence au moyen de séries temporelles. Certains bénéficiaires souhaitent pouvoir disposer d'une base de données statistiques à partir de laquelle ils pourraient télécharger des données brutes et des indicateurs pour une utilisation propre à plus petite échelle (cellule et commune) ; d'autres bénéficiaires préfèrent du matériel cartographique finalisé pour téléchargement, ainsi que des applications SIG interactives afin de pouvoir réaliser leurs propres cartes et analyses.

La plus-value d'une observation territoriale transfrontalière ne consiste pas uniquement en la mise à disposition de données, mais surtout en un renforcement de la visibilité de la coopé-

ration transfrontalière qui en résulte. La collaboration germano-danoise considère dès lors l'observation territoriale également comme un instrument de marketing en vue de mettre l'accent sur les potentiels de l'espace situé entre les deux métropoles de Hambourg et de Copenhague. A cet effet, il est prévu de créer un site web commun sous forme d'un « portail du développement du territoire » contenant en plus de toutes les informations au sujet des données, indicateurs, cartes et analyses, des renseignements généraux en allemand, danois et, le cas échéant, en anglais relatifs à la région germano-danoise avec des liens vers les acteurs et les institutions de cette coopération.

Encouragés par les échos positifs du séminaire, les acteurs du projet de Schleswig-Holstein, Syddanmark et Sjælland ont élaboré au début de l'été 2017 un concept global d'un système d'observation territoriale comprenant les sujets, fonctions, données et indicateurs précités. En automne 2017, les options de mise en œuvre technique (y compris devis estimatif) seront déterminées. L'objectif consiste à mettre en place le projet début 2018.

4 Degré d'urbanisation et potentiel démographique

Une grande partie de la population habitant à proximité des frontières est regroupée dans de petites villes, faubourgs et communes rurales. La plupart des corridors frontaliers sont moins urbanisés que la moyenne du pays respectif. Les espaces frontaliers de l'Allemagne aux frontières avec le Danemark, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche et le Luxembourg présentent un caractère fortement rural, tandis que les régions limitrophes allemandes aux frontières suisse et belge se caractérisent plutôt par de petites zones urbaines. Une part relativement élevée de population urbaine peut être constatée au niveau des régions frontaliers germano-néerlandaise, germano-belge et franco-allemande.

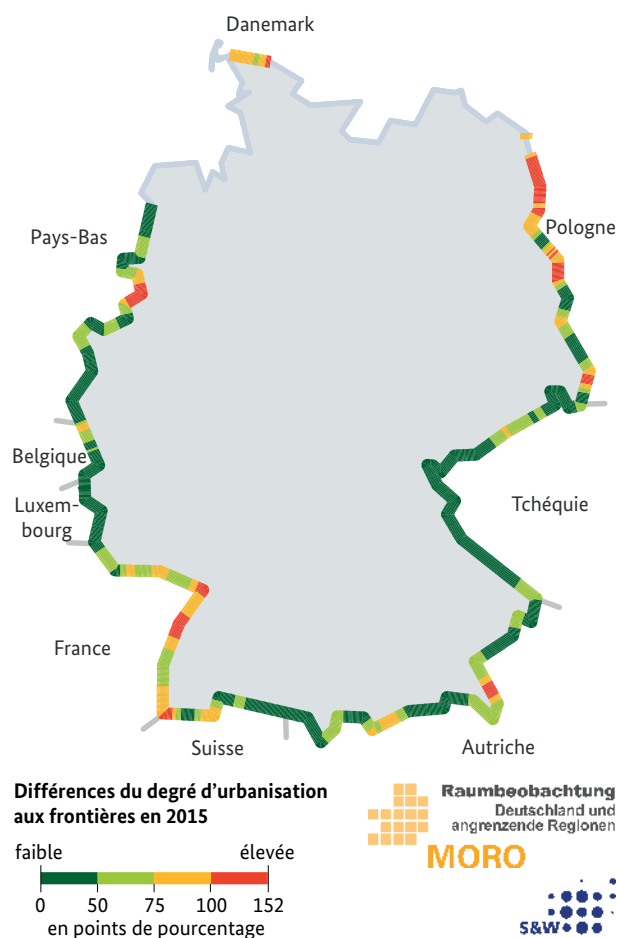
A certains endroits, les degrés d'urbanisation le long des frontières se différencient fortement (figure 4.1). Ces différences sont très marquées au niveau des frontières germano-danoise, germano-polonaise et franco-allemande, mais également à proximité de Salzbourg et de Bâle, ainsi que pour certaines zones de la frontière germano-néerlandaise.

De telles différences ne révèlent pas nécessairement un déséquilibre dans le système urbain frontalier, elles reflètent plutôt une organisation transfrontalière au niveau de la fonctionnalité des espaces au sein de laquelle les fonctions centrales sont offertes par des villes plus importantes au-delà de la frontière commune. Au niveau du commerce, des transports et du marché de l'emploi, il en résulte des interdépendances transfrontalières importantes à l'échelle régionale. De telles structures existent par exemple au sein des espaces des villes frontalières comme Szczecin, Francfort (Oder), Salzbourg, Bâle, Strasbourg, Karlsruhe et Enschede.

De plus grands territoires métropolitains transfrontaliers d'importance européenne et chevauchant l'Allemagne se situent le long des frontières ouest et sud : l'Euregio Meuse-Rhin avec le triangle urbain Aix-la-Chapelle-Liège-Maastricht, la Grande Région avec Luxembourg, Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur avec Strasbourg et Bâle, la région du lac de Constance avec Zurich et la région métropolitaine de Salzbourg. Au sein de ceux-ci se concentrent la population, l'économie, le capital, l'infrastructure, la science et la culture. Ils sont considérés comme le moteur du développement social, économique et culturel en Europe et comme composants du développement territorial transfrontalier et du processus d'intégration européenne.

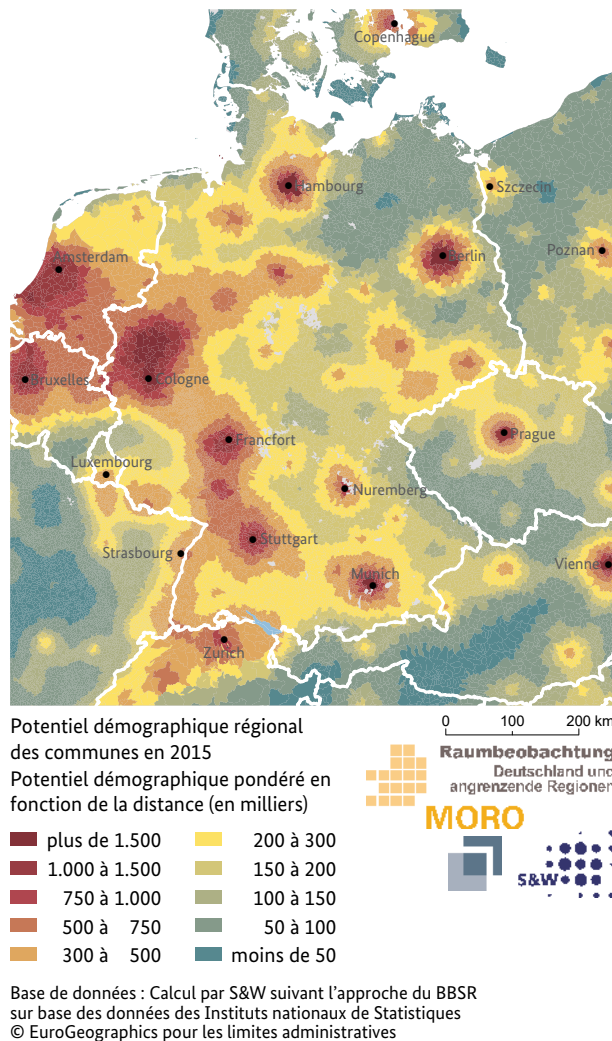
Le potentiel démographique régional représente la situation relationnelle entre les communes et les possibilités d'échange de la population y habitant (figure 4.2). Les plus grandes valeurs sont atteintes par la région métropolitaine Rhin-Ruhr et la région-capitale de Berlin avec sa structure monocentrique. Au sud et au sud-ouest de l'Allemagne apparaissent entre les agglomérations et les pays voisins respectifs d'importants corridors d'urbanisation et de transit au sein desquels il existe selon toute probabilité des interactions territoriales. Le long de la frontière entre la Saxe et la République tchèque entre Dresde et Prague, le

Figure 4.1: Différences du degré d'urbanisation aux frontières en 2015



Représentation : Différence globale entre la répartition pourcentuelle de la population suivant classification DEGURBA.
Base de données : Calculpar S&W sur base des données Eurostat et des Instituts nationaux de Statistiques (LAU2)

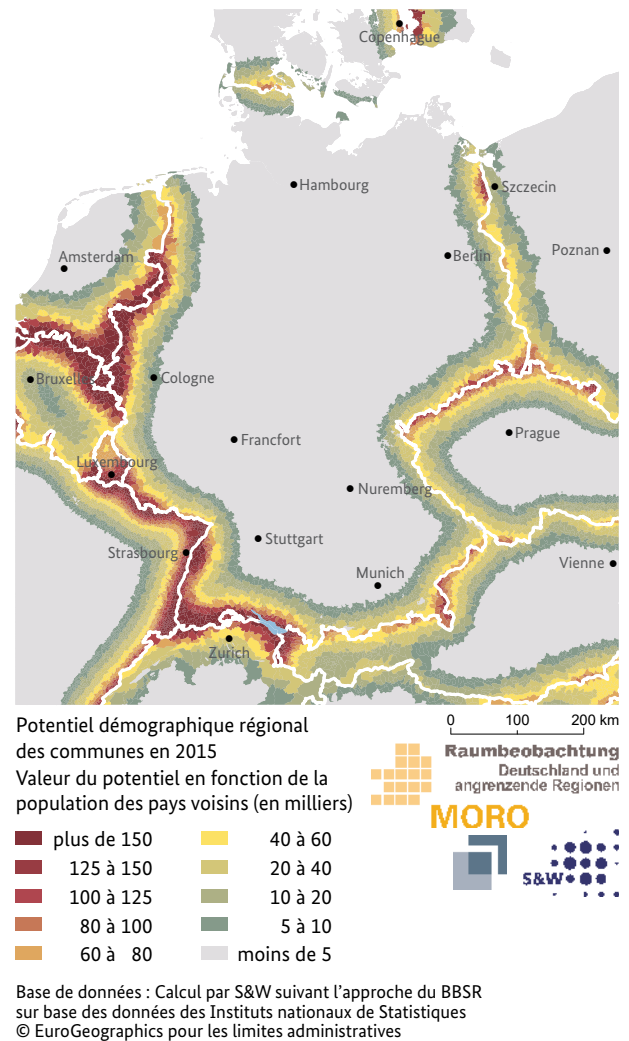
Figure 4.2: Potentiel démographique régional des communes en 2015



Le potentiel démographique régional s'avère également être relativement élevé. A l'écart des espaces métropolitains, on aperçoit des espaces à structure plutôt rurale avec un potentiel démographique faible. Un potentiel démographique régional relativement faible est constaté au sein de la région frontalière germano-danoise, ainsi que dans de grandes parties du corridor frontalier germano-polonais, le long de la frontière entre la Bavière et la Bohême et entre la Bavière et le Tyrol, et finalement au sein de l'Eifel. A l'exception de la région autour de Szczecin, le potentiel démographique régional au sein de la région frontalière germano-polonaise est plus faible du côté de la Pologne que du côté de l'Allemagne. Cela vaut également pour le corridor frontalier Bavière-Bohême du côté de la République tchèque et pour le corridor frontalier Bavière-Tyrol du côté autrichien, où le potentiel démographique est plus faible qu'au niveau des régions allemandes respectives.

L'effet de l'ouverture des frontières se fait remarquer très nettement lors de la comparaison des potentiels démographiques régionaux avec et sans les potentiels démogra-

Figure 4.3: Potentiel de population des pays voisins au niveau du potentiel démographique régional des communes en 2015



phiques régionaux des pays voisins (figure 4.3). Au sein de l'espace frontalier germano-belgo-néerlandais, le potentiel démographique régional augmente partiellement de plus de 150.000 habitants lorsque la population des pays voisins y est ajoutée. Cela vaut également pour le Rhin supérieur, la Grande Région, la région du lac de Constance et beaucoup d'autres régions frontalières où le potentiel démographique des pays voisins contribue à une forte augmentation du potentiel démographique régional. Dans les zones à caractère plutôt rural, la population habitant au-delà de la frontière revêt – en termes relatifs – une grande importance pour le potentiel démographique régional. Surtout au niveau des communes frontalières, la part relative est très élevée et s'établit souvent à plus de 50 pourcent.

5 Protection de la nature dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

La pérennisation des équilibres naturels est un objectif essentiel de la coopération dans l'espace de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur. Pour les projets d'infrastructures de transport transfrontalières, les zones naturelles protégées d'importance internationale, nationale ou régionale doivent être prises en compte lors de la recherche de sites pour rétablir les continuités écologiques. De même, elles doivent être prises en compte dans la planification des projets de corridors écologiques transfrontaliers. Sur mandat de la conférence du Rhin Supérieur, le portail cartographique « Géorhéna » suit l'évolution des surfaces de milieux naturels présents dans l'espace transfrontalier.

L'un des plus anciens outils de préservation de la nature au plan international est la *convention de Ramsar* de 1971. Il s'agit d'un engagement volontaire relatif à la sauvegarde des zones humides, en particulier en tant que biotope important pour la ressource en eau et les oiseaux d'eau. Le site Ramsar franco-allemand du Rhin comprend les zones alluviales du fleuve et pour partie ses affluents et s'étend sur une longueur de 190 km.

Egalement d'importance internationale sont les sites *Natura 2000* relevant de la réglementation européenne, qui s'est traduite par deux directives distinctes : « Faune, Flore, Habitat » et « zones de protection spéciales » spécifique aux oiseaux. Une grande partie des espaces *Natura 2000* du Rhin Supérieur est située dans la plaine, dont la bande rhénane, et dans les zones de montagne et de moyenne montagne. Sur la partie française, les sites *Natura 2000* constituent de plus grands ensembles que côté allemand. Le pourcentage de surfaces *Natura 2000* est en revanche plus élevé côté allemand. La Suisse occupe une place à part. Celle-ci n'étant pas membre de l'Union Européenne, les directives *Natura 2000* ne s'appliquent pas, cependant à travers la convention de Berne, la Suisse est tenue, via les sites « émeraude » de préserver les sites abritant des espèces rares ou des milieux menacés. En Suisse, les sites protégés sont pour la plupart des réserves naturelles.

Les sites désignées *réserve de biosphère* par l'UNESCO sont également d'importance internationale. Parmi elles, on compte celle transfrontalière des parcs naturels des Vosges du Nord et de Rhénanie-Palatinat au Nord-Ouest et celle de la Forêt Noire au Sud-Est.

Le site Ramsar et les réserves de biosphère couvrent dans le territoire de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur une superficie de 2.492 km² (12,4 % de la surface totale), et les sites *Natura 2000* couvrent une superficie de 3.681 km² (18,3 % de la surface totale).

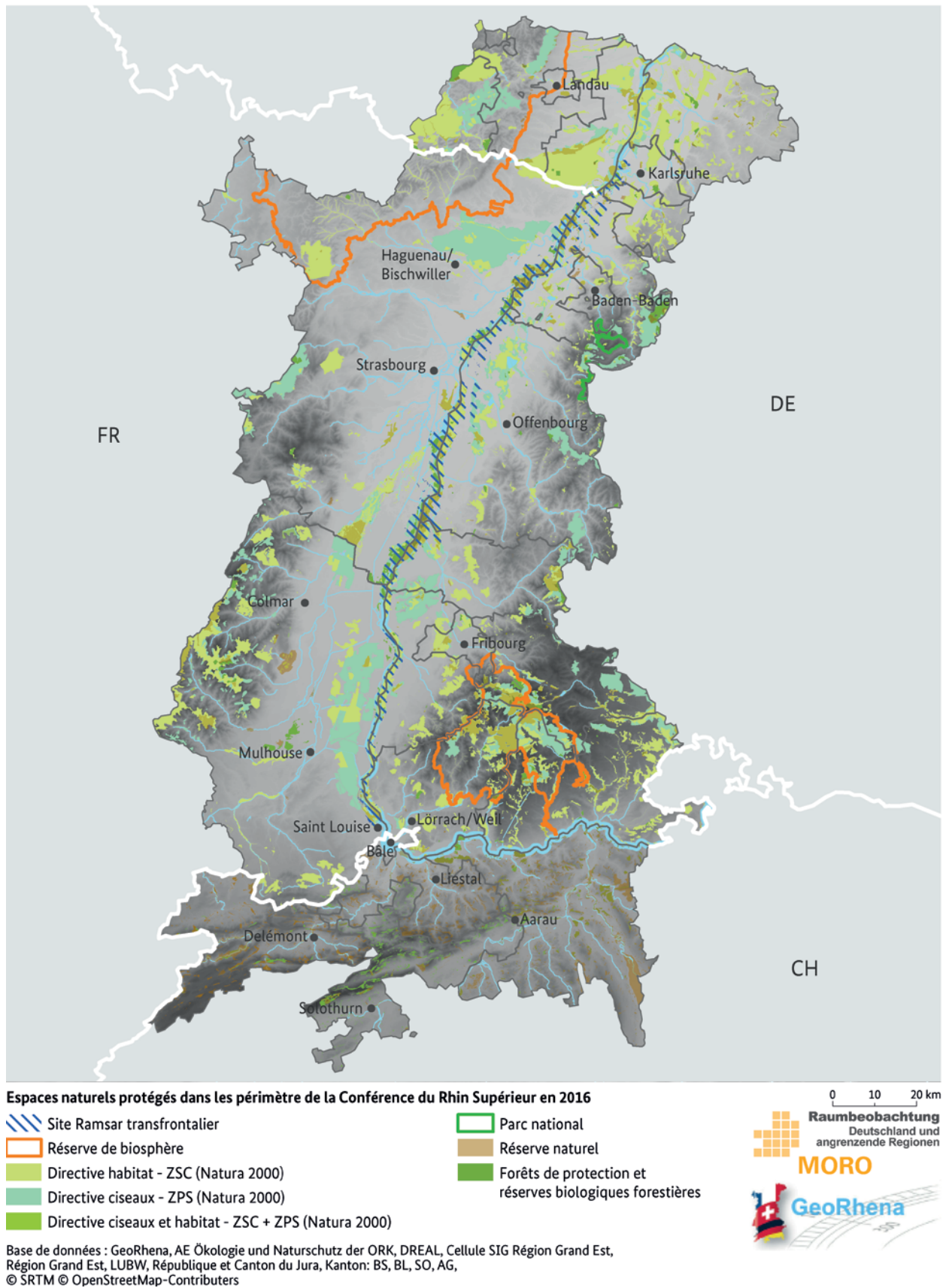
D'un point de vue de la législation sur la protection de la nature, les *zones de protection de la nature d'importance nationale ou régionale* ont été définies par les autorités fédérales ou communales dans un cadre légalement ou contractuellement sécurisé. Une particularité en Suisse est que chaque Canton dispose de son propre système de protection des espaces naturels. En Allemagne, il n'existe pas, contrairement à la France où à la Suisse, d'espaces naturels protégés au niveau régional. La priorité de protection au plan national est le classement d'espaces naturels sur la base de données scientifiques, de paysages de référence ou de milieux naturels et d'espèces particulièrement importants. Sur la carte sont répertoriés les espaces naturels protégés sans limitation de durée par voie réglementaire et ceux faisant l'objet de mesures contractuelles.

Les sites qui sont classés au plan national sont les *Parcs Nationaux*, dont le but est la préservation d'une dynamique naturelle de processus naturels, si possible non perturbés, ainsi que l'observation scientifique, la formation aux processus naturels et l'expérience de la nature. Le Parc National de la Forêt Noire a été créé en 2014. Il est en deux parties disjointes : une partie Nord et une partie Sud.

Les *forêts de protection* et les *réserves biologiques forestières*, classées au titre du régime forestier, sont regroupées au sein d'une même catégorie. Du côté allemand, les forêts de protection et les réserves forestières sont réparties en plusieurs entités de petite surface, à l'exception du grand espace que représente la réserve de biosphère de la Forêt du Palatinat. Elles sont fonctionnellement séparées l'une de l'autre. En France, les réserves biologiques forestières correspondent à des types de forêt particulièrement rares et riches ou nécessitant une protection particulière. En Suisse, les forêts de protection sont principalement situées dans les zones montagneuses des Alpes.

L'ensemble des espaces naturels protégés de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, les parcs nationaux et les forêts de protection et les réserves biologiques forestières recouvrent une surface de 1.064 km² (5,3 % de la surface totale).

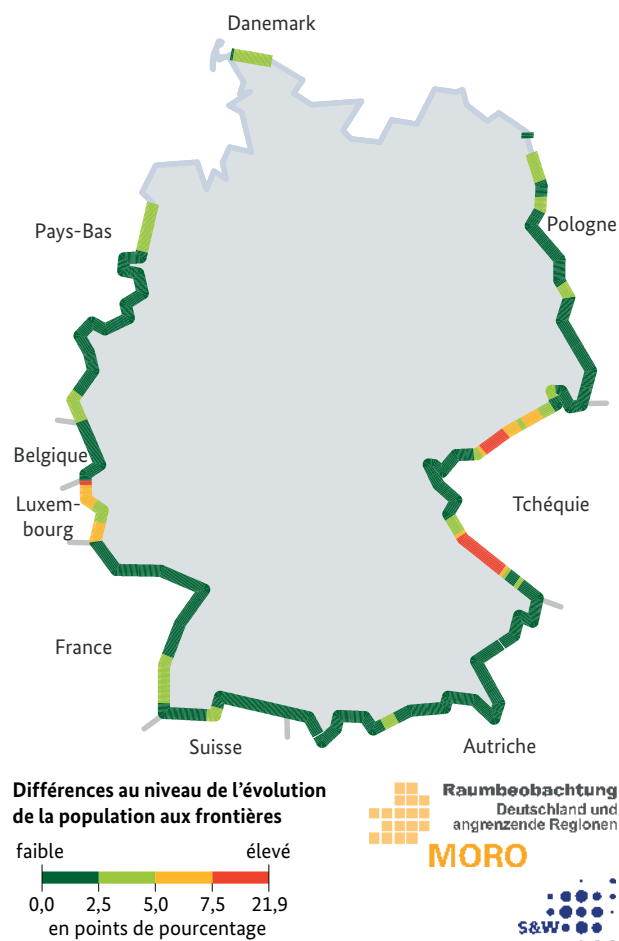
Figure 5.1: Sites naturels protégés sur le territoire couvert par le mandat de la Conférence du Rhin Supérieur



6 Evolution de la population dans les communes

La tendance démographique persistante caractérisée par une population croissante dans les espaces métropolitains et par une diminution de la population dans les espaces ruraux se poursuit encore ces derniers temps. Au cours de la période de 2011 à 2015, ce sont surtout les centres urbains et les communes en périphérie des métropoles et des grandes agglomérations qui ont connu une augmentation du nombre d'habitants, tandis que les communes plus petites situées en périphérie ont subi une diminution du nombre d'habitants (figure 6.2). Indépendamment de la tendance du développement démographique, pratiquement toutes les communes - bien qu'à des degrés différents - doivent faire face au vieillissement démographique. En moyenne, la population en Allemagne est plus vieille que celle des pays voisins. En Allemagne de l'Est, l'âge moyen est le plus élevé.

Figure 6.1: Différences au niveau de l'évolution de la population aux frontières entre 2011 et 2015



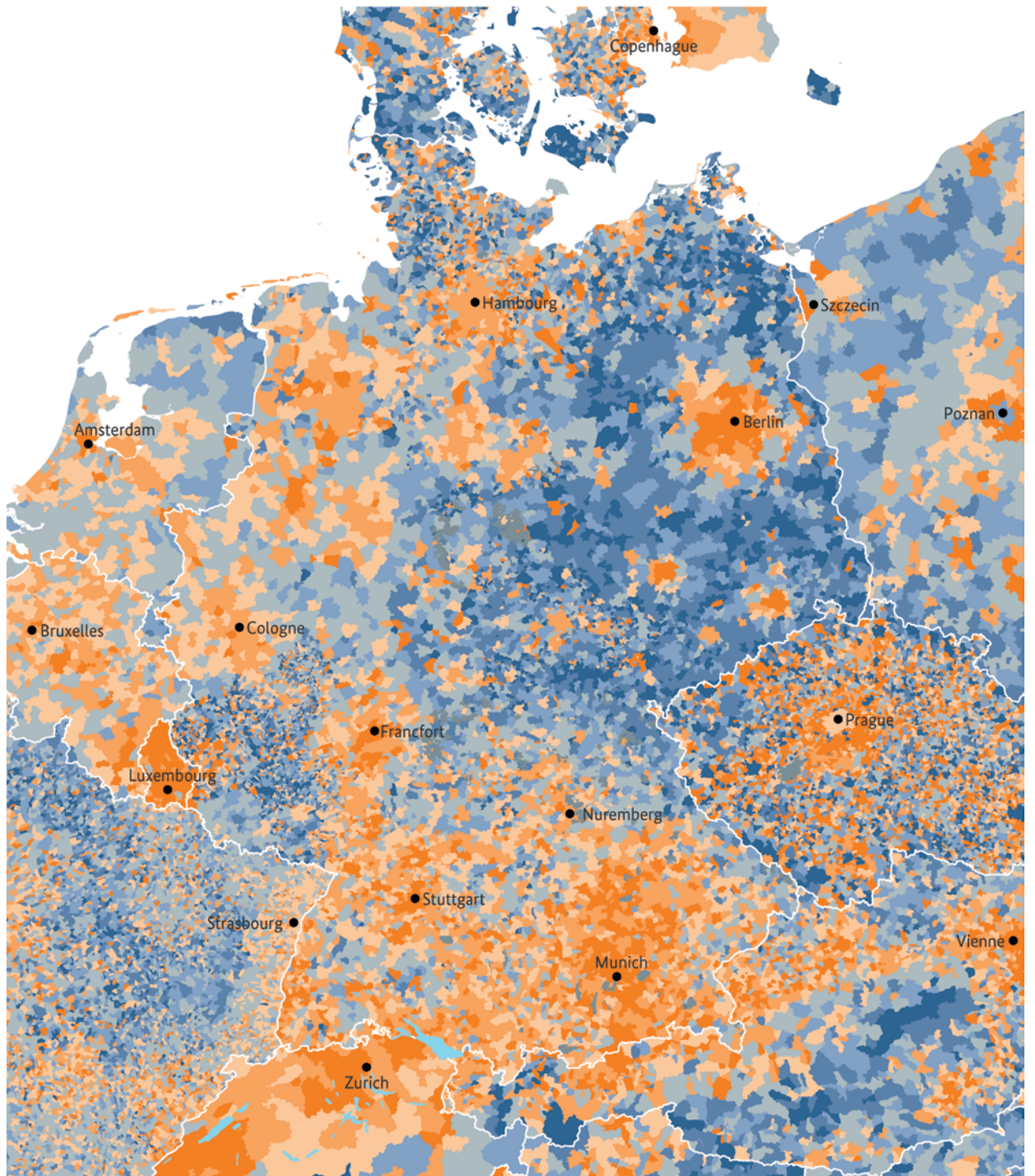
Bases de données : Calcul par S&W sur base des données des Instituts nationaux de Statistiques (LAU2)

Le long des frontières extérieures allemandes, le développement démographique récent au sein des espaces frontaliers étrangers se situait en général en-dessous de la moyenne du pays respectif. Du côté allemand, la situation est plus différenciée. D'une part, les espaces frontaliers allemands le long des frontières avec la Pologne et la République tchèque ont connu un recul du nombre d'habitants, tandis que, d'autre part, les espaces frontaliers allemands aux frontières avec la Suisse, l'Autriche, la France et la Belgique ont enregistré une augmentation de la population plus forte que celle de la moyenne fédérale.

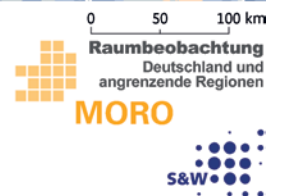
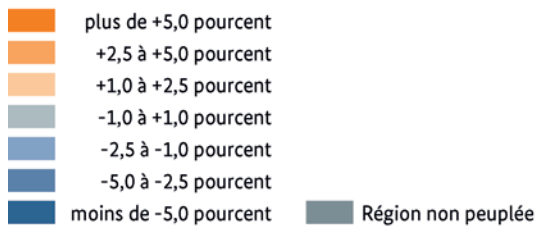
En général, le développement démographique de part et d'autre de la frontière respective présentaient la même tendance (figure 6.1.). Cette situation est également due à une inversion de la tendance : Beaucoup de communes frontalières polonaises et néerlandaises ayant présenté une croissance démographique pendant de nombreuses années connaissent actuellement une tendance à la baisse. Du côté danois également, la région frontalière germano-danoise subit une baisse de la population.

Une dynamique démographique inverse d'une certaine importance est intervenue au sein de l'espace frontalier germano-luxembourgeois. Le Grand-duché de Luxembourg a connu une forte augmentation de la population engendrée par l'immigration. Du côté allemand, seules quelques communes ont contribué à cette croissance. La plupart des communes allemandes au sein de l'espace frontalier germano-luxembourgeois ont connu un recul démographique. Les plus grandes divergences au niveau de l'évolution démographique récente se présentent le long de la frontière germano-tchèque où l'on distingue les faits suivants : tandis que le long de la frontière entre la Saxe et le nord de la Bohême, la population a connu un déclin du côté allemand et une légère augmentation du côté tchèque, le nombre d'habitants le long de la frontière entre la Bavière et la République tchèque était stable du côté allemand et nettement décroissant du côté tchèque.

Figure 6.2: Evolution de la population dans les communes entre 2011 et 2015



Evolution de la population dans les communes entre 2011 et 2015

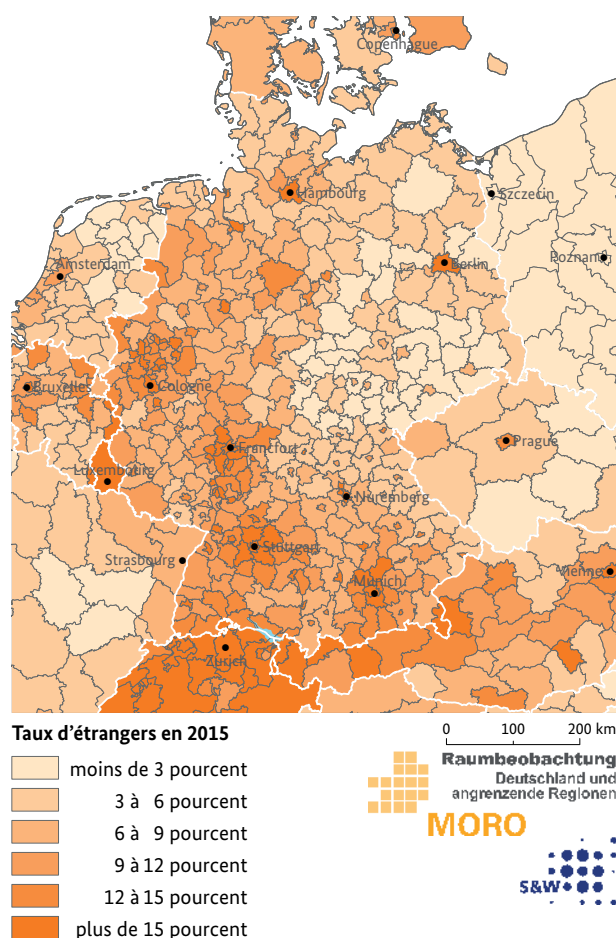


Bases de données : Calcul par S&W sur base des données des Instituts nationaux de Statistiques (LAU2, CH=LAU1)
 © EuroGeographics pour les limites administratives

7 Répartition géographique de la population étrangère

En général, la part d'étrangers est plus élevée dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux (figure 7.1). En outre, on constate d'importantes différences de niveau entre les différents pays. Tandis que la part de la population étrangère au sein des régions polonaises s'établit constamment à moins d'un pourcent, au Grand-duché de Luxembourg, elle dépasse les 45 pourcent. A Vienne, dans la majorité des régions en Suisse, à Bruxelles, dans les cantons de l'Est de la Belgique, ainsi qu'à Munich, Stuttgart, Nuremberg, Francfort (Main), Cologne et Düsseldorf, plus d'un habitant sur cinq possède une nationalité étrangère. Avec moins de 3 pourcent, la part d'étrangers dans le sud et l'est de la Bohême, dans le nord-est des Pays-Bas, ainsi que dans certaines parties de l'est de la France et de l'est de l'Allemagne est beaucoup plus faible.

Figure 7.1: Taux d'étrangers dans les régions en 2015



Base de données : Instituts nationaux de Statistiques (PL, HU, HR=2011, FR=2014)

Sont définies en tant qu'étrangers, les personnes ne possédant pas la nationalité du pays concerné

© EuroGeographics pour les limites administratives

La décision d'émigrer repose en général sur des motifs économiques ou politiques. Au sein de l'UE, ce sont principalement les régions présentant de meilleures perspectives d'emploi et de salaires plus élevées qui sont l'objet d'une migration de main-d'œuvre. La plupart des émigrants sont en âge de travailler. Viennent ensuite les transferts de domicile vers les lieux à proximité de la frontière du pays voisin, notamment lorsque les prix immobiliers et les coûts de la vie sont nettement inférieurs à ceux du pays d'origine.

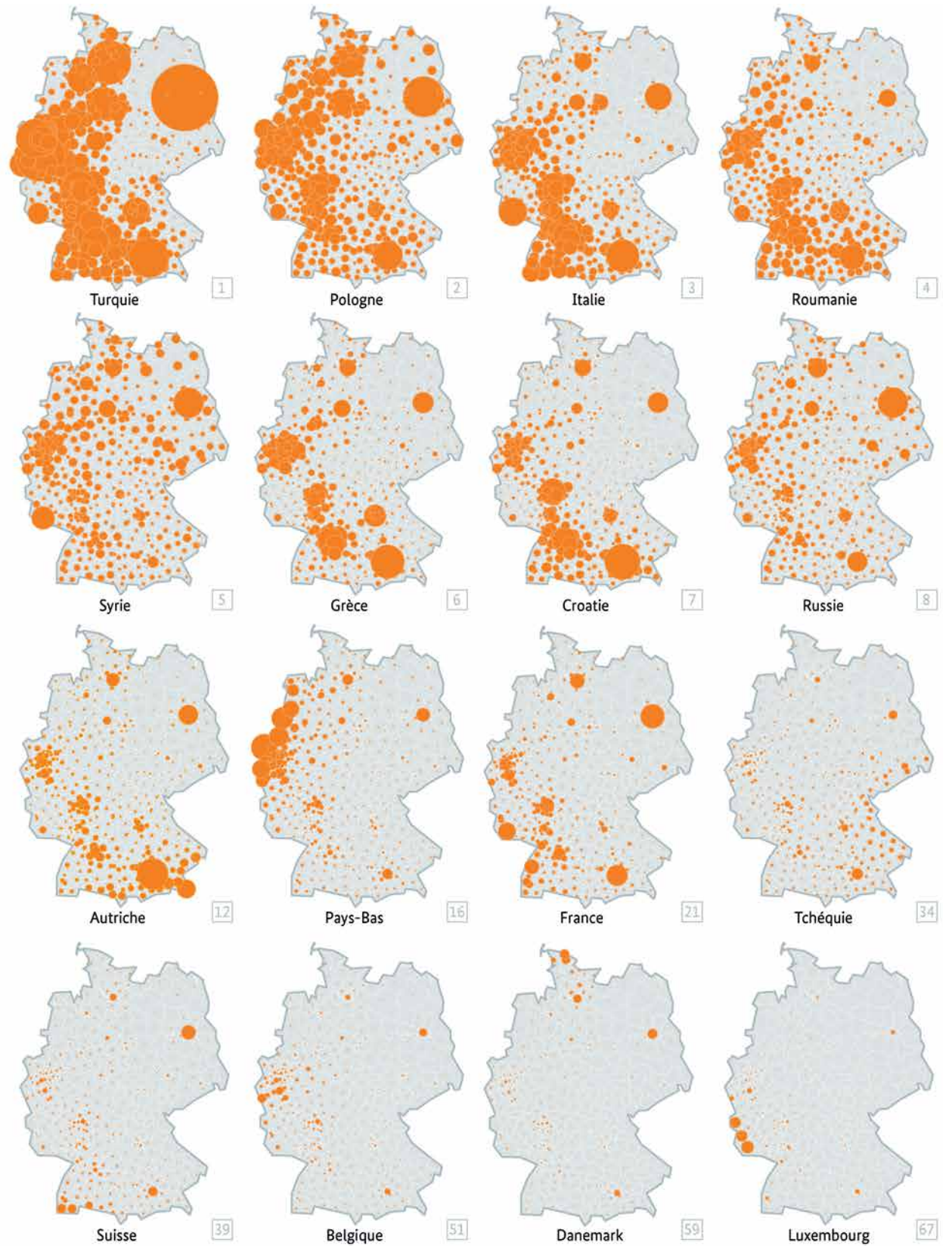
Entre l'Allemagne et ses pays voisins, le solde migratoire est relativement équilibré. Uniquement avec la Pologne et la Suisse, il existe d'importants déséquilibres. Tandis que plus de 700.000 ressortissants polonais vivent en Allemagne, il n'y a que quelques 5.300 Allemands vivant en Pologne. Aux 300.000 Allemands vivant en Suisse font face environ 40.000 ressortissants suisses habitant en Allemagne.

En Allemagne, la population turque représente avec environ 1,5 millions de personnes, le plus grand groupe d'immigrants. La plupart d'entre eux se sont installés en partie occidentale de l'Allemagne et à Berlin. Ce profil de distribution est typique pour beaucoup d'autres groupes d'immigrants, comme pour les environ 700.000 ressortissants polonais, représentant le deuxième plus grand groupe de ressortissants étrangers en Allemagne. A part Berlin, il n'y a que très peu d'immigrants polonais habitant à proximité de la frontière germano-polonaise (figure 7.2).

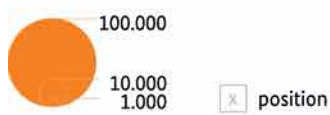
Les ressortissants des autres pays voisins ont établi leur domicile allemand principalement à proximité des frontières respectives. Cela vaut en particulier pour les ressortissants néerlandais et luxembourgeois qui s'installent à forte majorité dans la région frontalière de leur pays d'origine.

La répartition de la population d'origine syrienne – qui en très peu de temps est devenue le cinquième plus grand groupe d'immigrants en Allemagne – est par contre relativement équilibrée. Cela résulte notamment de l'application de la « clé de répartition de Königstein » au moyen de laquelle les réfugiés entrants sont répartis sur les différents Länder allemands.

Figure 7.2: Etrangers selon leur nationalité dans les circonscriptions (« Kreis ») en Allemagne en 2015



Etrangers selon leur nationalité en 2015



Base de données : Institut Fédéral des Statistiques (Destatis), 2017 © GeoBasis-DE/BKG 2017 relatif aux limites administratives

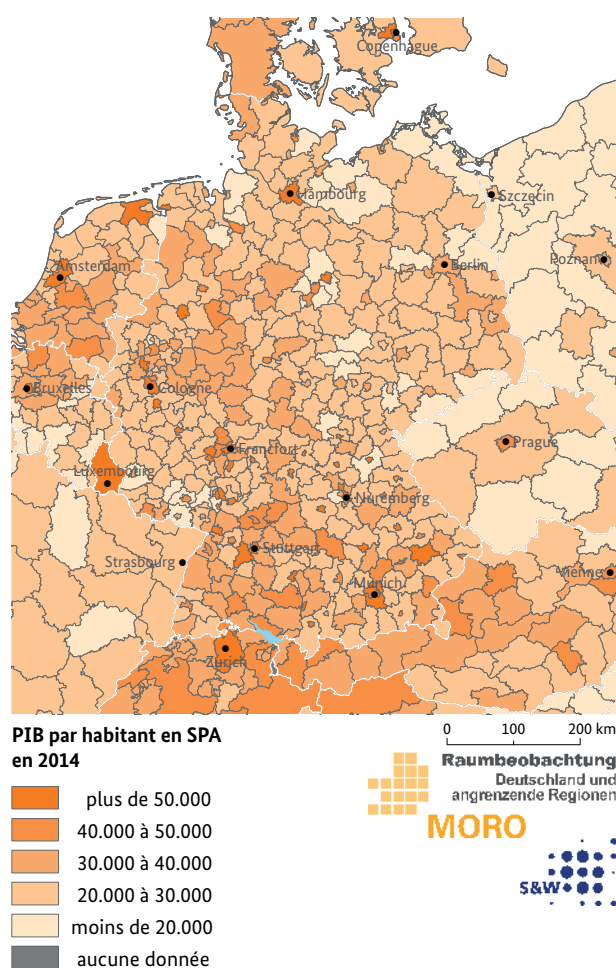


8 Différences au niveau de la puissance économique

La puissance économique est inégalement répartie d'un point de vue géographique. Il existe d'importantes différences nationales et régionales entre les régions pauvres et riches. En Allemagne, les entreprises industrielles et de service importantes sur le plan économique avec une forte demande de main d'œuvre hautement qualifiée sont concentrées au sein des agglomérations économiquement performantes dans le sud et l'ouest du pays. Les régions économiquement plus faibles sont généralement situées à l'écart des centres économiques, elles sont faiblement peuplées et souvent situées à proximité des frontières.

En général, le PIB par habitant au sein des espaces frontaliers est plus faible que la moyenne du pays respectif.

Figure 8.1: PIB par habitant en SPA dans les régions en 2014



Uniquement en Suisse et en Autriche, le PIB régional par habitant est plus élevé dans les espaces frontaliers avec l'Allemagne que la moyenne du pays respectif. En l'occurrence, les entraves potentielles engendrées par la situation frontalière sont compensées par la performance économique des agglomérations à proximité des frontières, comme Bâle, Zurich, Innsbruck et Salzbourg.

Après l'effondrement du développement économique suite à la crise financière et économique globale en 2009, les années suivantes déjà, les économies nationales ont à nouveau évolué positivement. A quelques exceptions près, les régions allemandes ont enregistré une croissance économique supérieure à la croissance moyenne au sein de l'UE. La croissance relative la plus élevée a été enregistrée dans les régions du sud de l'Allemagne. Une évolution positive a également été recensée dans la plupart des régions de la Pologne, de l'Autriche et de la Suisse, ainsi qu'au Luxembourg qui a atteint des taux de croissance annuelle très élevés.

Les Pays-Bas et la France, ainsi que de nombreuses régions de la Belgique et la République tchèque ont perdu du terrain sur le plan économique. Dans ces pays, et notamment au sein des espaces frontaliers, on a enregistré un développement économique plus lent que la moyenne de l'UE. Etant donné que, parallèlement à cela, les régions frontalières allemandes y ont connu une croissance supérieure à la moyenne, les divergences économiques dans ces régions frontalières se sont accrues en conséquence.

Fondamentalement, il existe entre les régions frontalières allemandes et celles des pays voisins de fortes disparités économiques (figure 8.2). Ces divergences économiques sont particulièrement évidentes au niveau des espaces frontaliers germano-luxembourgeois et germano-suisse. Le PIB nominal par habitant au Luxembourg et dans le nord-ouest de la Suisse est de quelques dix mille Euros plus élevé que du côté opposé en Allemagne. Il y a cependant lieu de tenir compte du fait que, dans ces deux régions, la part de main d'œuvre pendulaire entrante est relativement élevée par rapport au nombre d'habitants et que le PIB par habitant se réfère à la population résidente. La haute performance économique du pays voisin est cependant indéniable.

Au sein de l'espace frontalier germano-danois, le PIB par habitant du côté danois est également supérieur de plus

Figure 8.2: PIB par habitant aux frontières en 2014

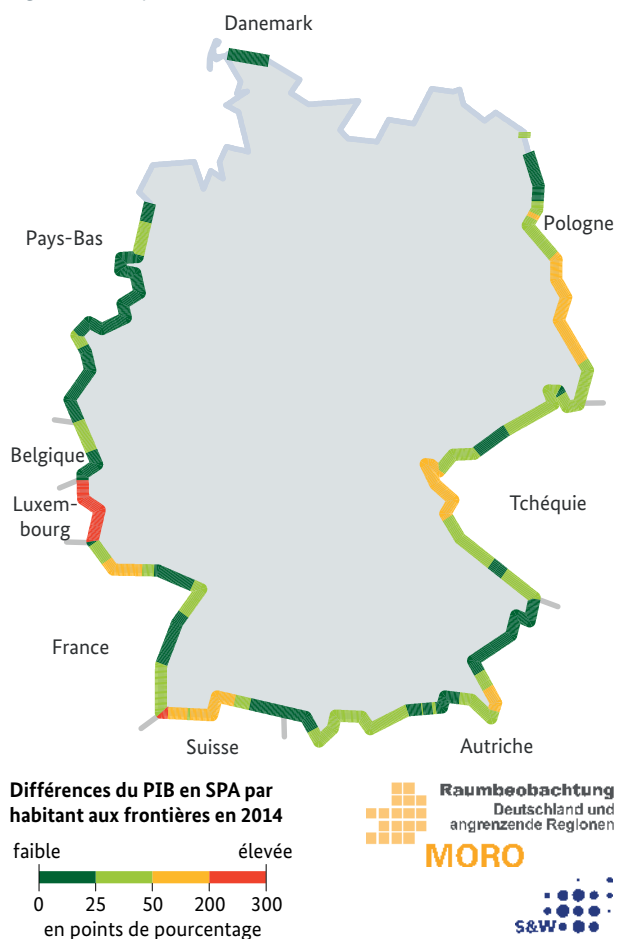


Base de données : Calcul par S&W sur base de données Eurostat, BFS et Instituts Nationaux des Statistiques (LAU2)

de dix mille Euros à celui du côté allemand. Exactement l'inverse est observé à la frontière est de l'Allemagne avec la Pologne et la République tchèque : A proximité de la frontière, le PIB par habitant du côté allemand est de plus de dix mille Euros supérieur à celui du côté polonais ou tchèque. En comparaison avec les autres régions, le rapport est relativement équilibré.

En prenant en compte également la structure des prix et le pouvoir d'achat, les disparités économiques entre les pays s'en voient certes quelque peu diminuées, mais les inégalités économiques n'en restent cependant pas moins perceptibles. En Allemagne, le PIB par habitant exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) est de 54 pourcent inférieur à celui du Luxembourg et de 79 pourcent supérieur à celui de la Pologne. La coexistence de centres économiques et d'emploi riches d'une part et de sous-espaces plus pauvres d'autre part reste d'actualité malgré une prise en compte des différents standards de pouvoir d'achat (figure 8.1). Au sein des espaces frontaliers, les divergences économiques régionales sont perceptibles de façon plus ou moins prononcée.

Figure 8.3: PIB par habitant en SPA aux frontières en 2014



Base de données : Calcul par S&W sur base de données Eurostat, BFS et Instituts Nationaux des Statistiques (LAU2)

Les différences les plus importantes au niveau du PIB par habitant exprimé en SPA sont observées à la frontière germano-luxembourgeoise où le PIB par habitant au Luxembourg excède – malgré ajustement tenant compte du pouvoir d'achat – le double de celui du côté allemand (figure 8.3). A la frontière germano-danoise par contre, les conditions économiques sont pratiquement équilibrées suite à la prise en considération du pouvoir d'achat. Cela vaut également pour une partie des régions frontalières germano-polonaise et germano-tchèque. Ainsi au niveau du PIB par habitant exprimé en SPA, les disparités en partie nord de la région frontalière entre le Mecklembourg-Poméranie Occidentale et la Poméranie occidentale sont relativement faibles. Parallèlement, on constate le long des frontières une différenciation régionale plus marquée. Entre le Brandebourg et la voïvodie de Lubuskie ou entre la Saxe et la Bavière et la région de Karlsbad, on constate encore des différences sensibles même après ajustement tenant compte du pouvoir d'achat.

9 Structure régionale de l'emploi

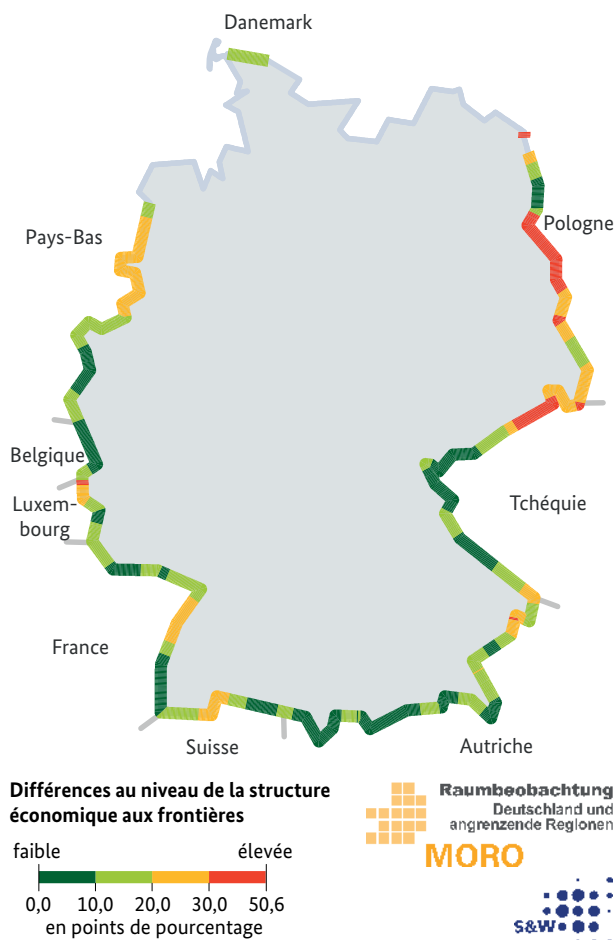
Les marchés de l'emploi en Allemagne et dans ses pays voisins varient fortement. Géographiquement, les emplois sont principalement concentrés dans l'ouest et le sud de l'Allemagne, dans les pays du Benelux, la Suisse ainsi que dans quelques centres économiques métropolitains comme Copenhague, Hambourg, Berlin, Prague et Vienne.

Bien que la majorité des salariés soient occupés – et ce partout et avec une tendance toujours à la hausse – dans le secteur tertiaire, la part des salariés dans les différents secteurs est très variable (figure 9.2). Notamment en Pologne et en République tchèque, les structures de l'emploi diffèrent de celles des sociétés de services et de l'information d'Europe occidentale. Sur le marché de l'emploi allemand, le secteur industriel et le secteur des services occupent une position

centrale. En 2014, plus de 74 pourcent des salariés en Allemagne étaient occupés dans le secteur tertiaire, plus de 24 pourcent dans le secteur secondaire et seulement 1,5 pourcent dans le secteur primaire. A l'exception de l'Autriche, tous les autres pays voisins d'Europe occidentale font état d'une part encore plus élevée d'emplois dans le secteur des services.

Avec environ 20 pourcent, la Pologne et l'Autriche présentent les taux d'emploi les plus élevés dans le secteur agricole. Dans les régions plutôt rurales du nord et du sud de l'Allemagne, dans la partie sud-est de la Bohême, en Suisse, en Champagne, dans la province belge du Luxembourg et dans certaines parties des Pays-Bas (p.ex. Noord-Limburg), le taux d'emploi dans le secteur primaire se situe encore au-dessus de cinq pourcent.

Figure 9.1: Structures de l'emploi aux frontières en 2014



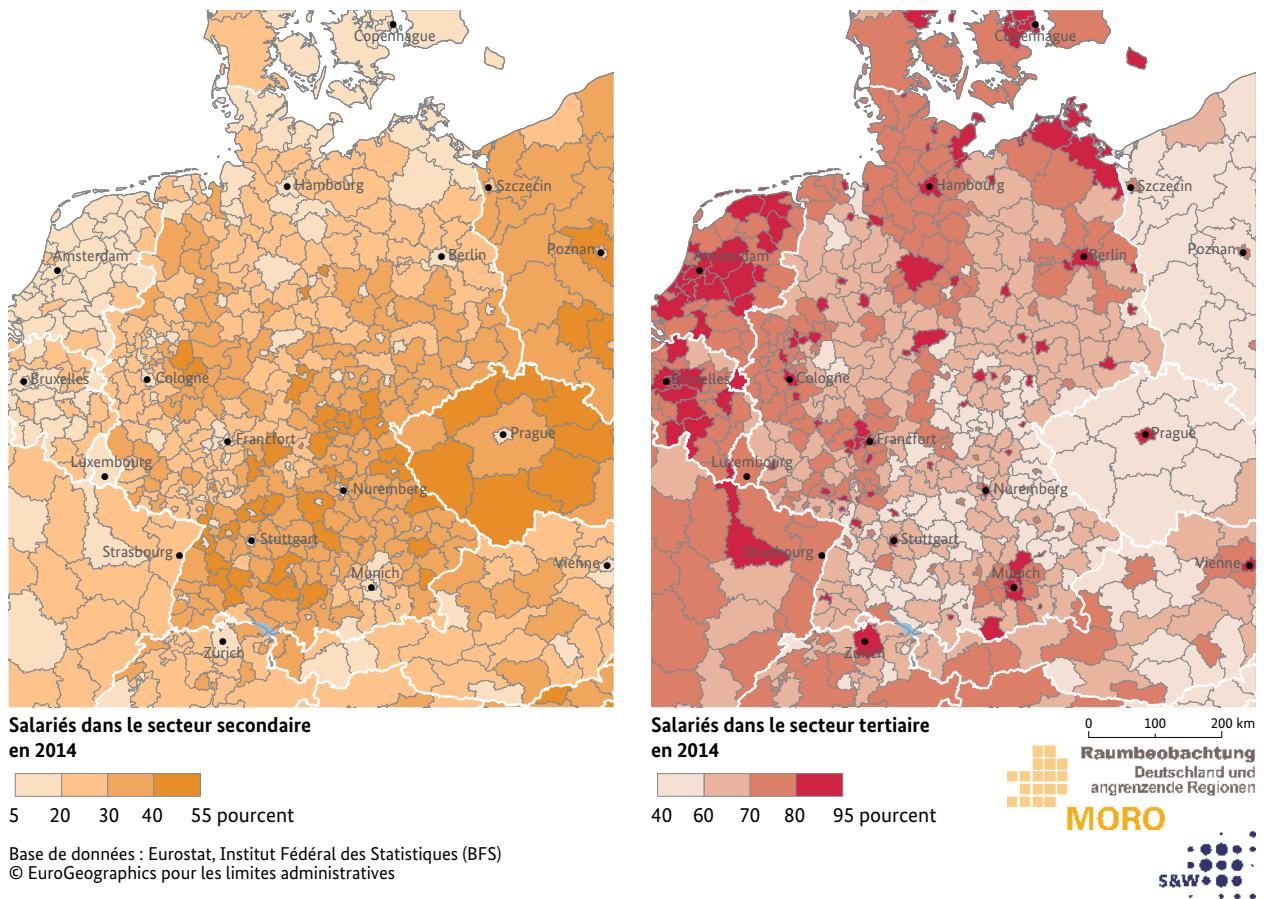
Représentation : Cumul de la différence totale des différences pourcentuelles de la répartition de l'emploi dans les différents secteurs économiques.
Base de données : Calcul par S&W sur base de données Eurostat, BFS et Instituts Nationaux des Statistiques (LAU2)

En Pologne et en République tchèque, le marché de l'emploi présente un caractère fortement industriel et commercial. Plus d'un tiers des salariés en République tchèque est employé dans le secteur de la transformation, à proximité de la frontière la proportion en est particulièrement élevée. En Pologne, le taux d'emploi dans le secteur secondaire est particulièrement élevé dans les voïvodies de Wielkopolskie (Grande-Pologne) et de Dolnośląskie (Basse-Silésie). En Allemagne, près d'un quart des salariés sont actifs dans le secteur de la production. Surtout dans l'ouest et dans le sud de l'Allemagne, le marché de l'emploi présente un caractère fortement industriel et commercial, avec des entreprises moyennes caractérisées par une à forte capacité d'innovation. En Hesse, Thuringe, Bade-Wurtemberg et en Bavière, le taux d'emploi dans le secteur secondaire de nombreuses régions se situe au-delà de 40 pourcent.

Dans les pays voisins d'Europe occidentale, la part de l'emploi dans le secteur industriel est de beaucoup plus faible qu'en Allemagne. Ainsi, le marché de l'emploi allemand se distingue nettement de celui des régions voisines occidentales. Il en résulte des différences très marquées au niveau des taux d'emploi dans le secteur secondaire pour presque toutes les régions frontalières allemandes par rapport aux pays voisins.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, les Pays-Bas (82 %), le Danemark (81 %), la Belgique (81 %), le Luxembourg (80 %) et la France (79 %) atteignaient en 2014 un taux d'emploi plus élevé que l'Allemagne, tandis que la République

Figure 9.2: Répartition des salariés par secteurs économiques dans les régions en 2014



tchèque (60 %) et la Pologne (58 %) présentaient des taux plus faibles. Un taux d'emploi dans le secteur tertiaire encore plus élevé que la moyenne respective du pays fut atteint dans les régions qui ne disposent que de très peu d'industrie manufacturière et qui parallèlement se présentent comme des centres économiques et financiers à forte activité tertiaire. En prenant l'exemple de Prague, il devient évident que les régions métropolitaines sont également des régions de services. Les divergences au niveau de la part du secteur des services à l'emploi total le long des frontières est un reflet des différences nationales. En conséquence, les régions limitrophes allemandes à la frontière de la Pologne et – pour une grande part – à la frontière de la République tchèque présentent une part plus élevée d'emplois dans le secteur tertiaire que les régions adjacentes. Pour toutes les autres régions limitrophes, c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'ici les régions frontalières étrangères présentent une part plus élevée d'emplois dans le secteur tertiaire par rapport à la totalité des emplois.

Le long des frontières, les structures sectorielles de l'emploi sont partiellement très différentes et parfois elles sont très semblables (figure 9.1). A ce niveau, il peut y avoir une superposition de deux effets différents : d'une part, la structure régionale de l'emploi peut être influencée par le marché

national de l'emploi et d'autre part, la structure économique est déterminée par un clivage ville-campagne fort marqué. Il en résulte que les villes de moyenne et grande importance à proximité des frontières peuvent contribuer, au niveau de la structure sectorielle de l'économie d'un espace frontalier, à l'accroissement des disparités aux frontières. Cela vaut par exemple pour Dresde au niveau de la frontière germano-tchèque, tandis que dans les autres sous-espaces à structure plutôt rurale de part et d'autre de la frontière – comme p.ex. entre la République tchèque et la Bavière – il n'existe guère ou pas de disparités au niveau de la structure sectorielle de l'économie malgré les différences des marchés de l'emploi au niveau national. Les centres économiques à proximité des frontières peuvent cependant également avoir pour effet un alignement des structures de l'emploi, ce qui est notamment le cas pour Szczecin. En ce qui concerne la structure économique, les divergences à la frontière extérieure du corridor frontalier germano-polonais sont les plus grandes. Uniquement dans la région autour de Szczecin avec sa part relativement élevée d'emplois dans le secteur des services, la structure de l'emploi sectoriel est tout à fait comparable de part et d'autre de la frontière.

10 Marché de l'emploi et chômage

Les marchés de l'emploi dans les différents pays évoluent de manière très différente ces dernières années. En Allemagne, le taux de chômage avait atteint son point culminant avec environ 12 pourcent en 2005. Depuis lors, ce taux est en baisse continue si ce n'est une brève recrudescence en 2009. Actuellement, le chômage en Allemagne s'établit à un niveau très bas avec un taux de 4 pourcent. Seul en République tchèque, le taux de chômage se situe en 2016 à un niveau semblable qu'en Allemagne.

Dans les autres pays voisins, le taux de chômage est plus élevé. A l'exception de l'Allemagne, de la République tchèque et de la Pologne, la situation s'est aggravée par rapport à l'année 2008. En France, le taux de chômage était de 10,4 pourcent, et donc le plus élevé de tous les pays voisins de l'Allemagne. Suivent à quelque distance la Belgique (7,8 %), le Luxem-

bourg (6,3 %), la Pologne et le Danemark (6,2 %), les Pays-Bas et l'Autriche (6,0 %) et la Suisse (5,0 %).

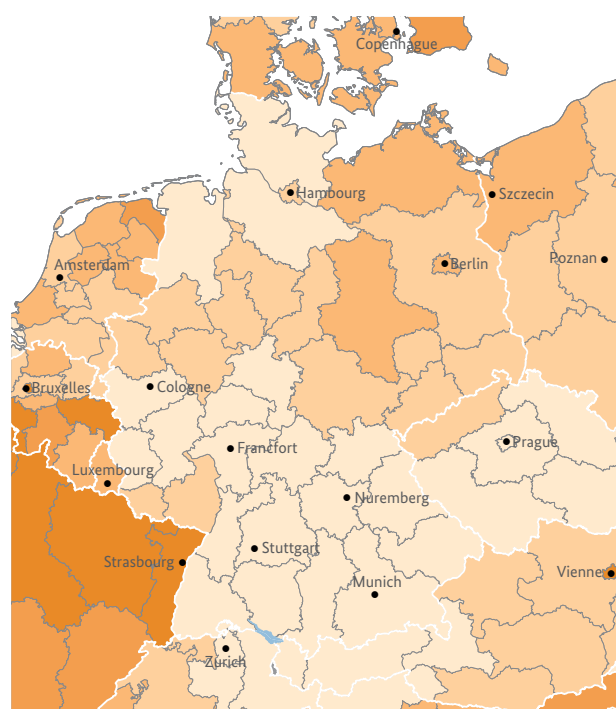
La Pologne a connu ces dernières années les plus importantes variations en ce qui concerne le taux de chômage. Avant l'adhésion à l'Union européenne, le taux de chômage était de 20 pourcent. Après une baisse spectaculaire entre 2005 et 2008 et un léger accroissement les années suivantes, le taux de chômage en Pologne a fortement diminué ces trois dernières années et se situe actuellement en-deçà du niveau de beaucoup d'autres pays voisins de l'Allemagne.

Entre l'Allemagne et les régions adjacentes, le taux de chômage présente d'importantes différences. Dans ce cadre, le niveau de chômage régional est fortement tributaire du niveau général des pays respectifs, avec, en plus, des nuances à l'intérieur même des différents états nationaux (figure 10.1). Dans le sud de l'Allemagne, ainsi que dans certaines régions de l'Allemagne de l'ouest et du nord, le taux de chômage était le plus faible en 2016, comme d'ailleurs pour l'est de la Suisse, l'ouest de l'Autriche et de grandes parties de la République tchèque. Un taux nettement plus élevé fut recensé pour l'est de l'Allemagne – notamment dans les Länder de Berlin, de Saxe-Anhalt et de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

A la frontière est de l'Allemagne avec la Pologne et la République tchèque, ainsi qu'à la frontière sud avec l'Autriche et la Suisse, le taux de chômage se situe à un niveau relativement semblable (figure 10.2). A la frontière ouest de l'Allemagne cependant, les différences sont très marquées. Dans le nord-est de la France et dans la province belge de Liège, le taux de chômage était de 10 pourcent, tandis que dans les régions frontalières voisines allemandes, il variait de 2,7 pourcent (région de Trèves) à 4,9 pourcent (Sarre). Cette évolution inverse du taux de chômage au cours des dernières années a entraîné un accroissement sensible des disparités de part et d'autre de la frontière. Des différences moindres, mais malgré tout perceptibles, du taux de chômage au sein des régions frontalières existent à la frontière allemande avec le Luxembourg, avec le nord-est des Pays-Bas et avec le Danemark (figure 10.3).

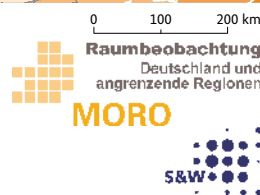
En général, le taux de chômage a connu ces dernières années une évolution contraire aux frontières ouest et sud de l'Allemagne. A l'exception de la grande région zurichoise, le taux de chômage s'est accru dans toutes les régions frontalières du côté étranger, avec en même temps une baisse du

Figure 10.1: Chômage dans les régions en 2016



Taux de chômage en 2016

- plus de 10 pourcent
- 8 à 10 pourcent
- 6 à 8 pourcent
- 4 à 6 pourcent
- 2 à 4 pourcent
- pas de données



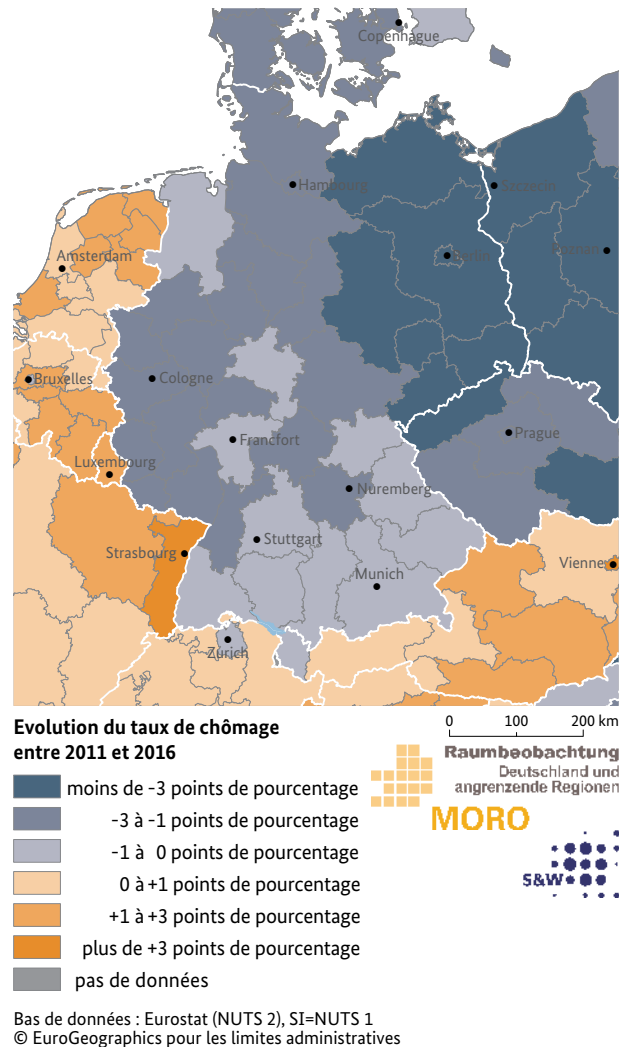
Base de données : Eurostat
© EuroGeographics pour les limites administratives

Figure 10.2: Différences au niveau du chômage aux frontières en 2016



côté allemand. Aux frontières nord et ouest de l'Allemagne, le taux de chômage a, par contre, connu un recul dans les régions frontalières de part et d'autre de la frontière. Un recul particulièrement prononcé du taux de chômage a été constaté dans l'est de l'Allemagne, dans l'ouest de la Pologne et dans le nord-ouest de la République tchèque.

Figure 10.3: Evolution du chômage dans les régions entre 2011 et 2016



Malgré tout, le nord-ouest de la Pologne - tout comme le nord de la France et la Région wallonne de Belgique - est concerné par un fort taux de chômage des jeunes ; il s'établissait en 2016 à plus de 20 pourcent par endroit. En comparaison avec les pays voisins, l'Allemagne affiche un taux de chômage des jeunes très faible. En Allemagne méridionale, il s'établissait en 2016 à moins de cinq pourcent par endroit.

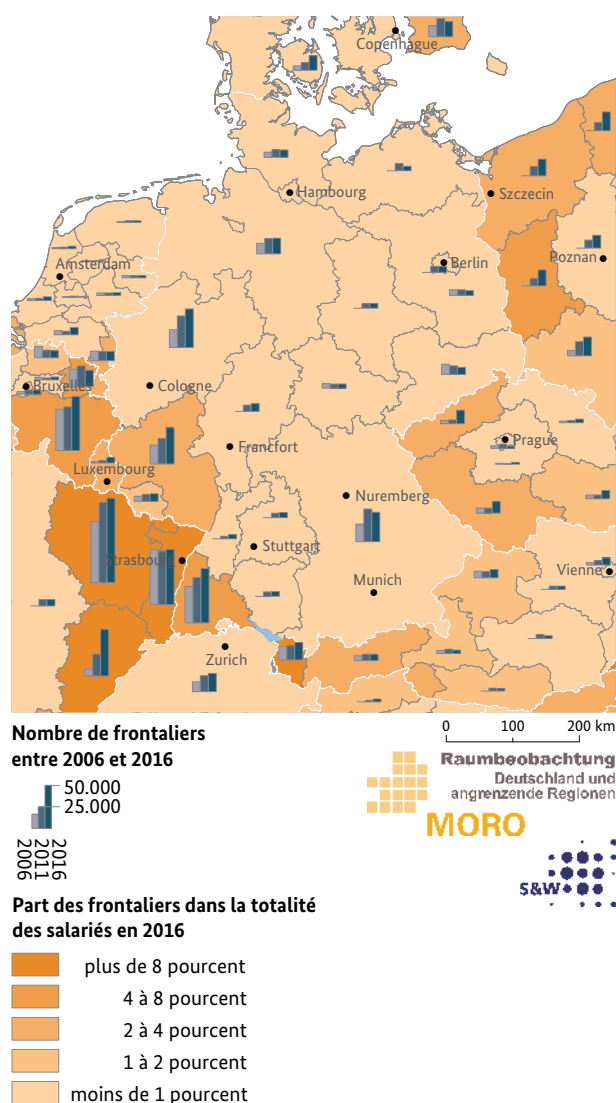
i Chômage

Les données relatives au chômage sont recensées de façon uniforme suivant la méthodologie de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) des Nations Unies. Ainsi, le chômage est comparable au niveau international ; c'est la raison pour laquelle, cette méthodologie est utilisée dans le cadre de la présente. Suivant la méthodologie de l'OIT, les demandeurs d'emploi sont comptabilisés en tant que chômeur indépendamment d'un enregistrement auprès des agences de l'emploi. Cependant, une personne est déjà comptabilisée en tant qu'actif occupé à partir d'une heure de travail rémunéré par semaine. Le taux de chômage suivant les statistiques de l'Agence fédérale (allemande) pour l'Emploi par contre ne prend en considération que les chômeurs y inscrits et ne comptabilise les chômeurs avec une activité occasionnelle non pas comme actifs occupés. Dès lors, le taux de chômage de l'Agence fédérale (allemande) pour l'Emploi est en général plus élevé que celui résultant de la méthodologie de l'OIT.

11 Migration pendulaire transfrontalière

Par le terme « frontaliers », on entend les personnes qui font la navette entre le pays où elles ont leur domicile et le pays où elles travaillent ou suivent une formation. Le droit du libre choix du lieu de résidence et de séjour et le libre accès à l'emploi sont soutenus par l'UE. Depuis le 1^{er} mai 2011, les travailleurs en provenance de la Pologne et de la République tchèque ont le droit de travailler en Allemagne sans aucune restriction. Les ressortissants suisses bénéficient également de la libre circulation transnationale au sein de l'UE.

Figure 11.1: Nombre de frontaliers pour les années 2006, 2011 et 2016 et leur part dans la totalité des salariés dans les régions en 2016



Base de données : Eurostat, Calcul propre : Saxe-Anhalt=2015, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale=2013, Thuringe=2011, Brême/Hambourg pas de valeurs absolues
© EuroGeographics pour les limites administratives

Les facteurs principaux de la migration pendulaire transfrontalière sont les disparités régionales en matière d'opportunités d'emploi, ainsi que les niveaux différents des salaires et de coûts de la vie. En Allemagne, la majorité des frontaliers habitent à proximité des frontières avec la Suisse, le Luxembourg, la France, les Pays-Bas et l'Autriche. Selon Eurostat (LFS), le nombre total de frontaliers allemands sortants s'élevait à 284.400 en 2016. La France comptait le plus grand nombre de frontaliers, soit 454.000 personnes dont environ un dixième migrait vers l'Allemagne. Suivent la Pologne (180.000), la Belgique (109.000), l'Autriche (62.000), la République tchèque (56.000) et les Pays-Bas (44.000). Un nombre relativement restreint de frontaliers proviennent de la Suisse (22.000), du Danemark (18.000) et du Luxembourg (7.000).

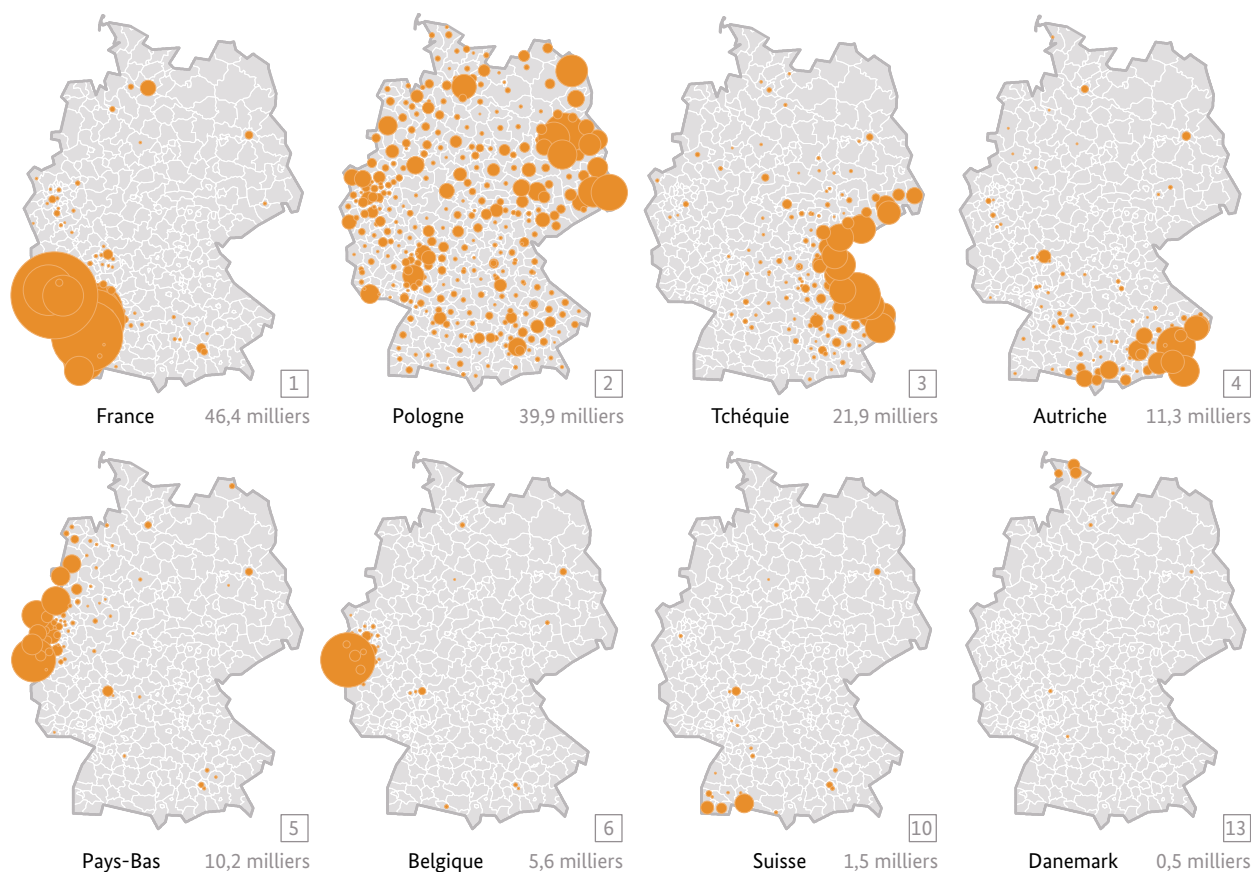
Sur le plan géographique, l'emploi frontalier est majoritairement concentré au sein de la Grande Région, le long du Rhin Supérieur et en Suisse (figure 11.1). Une part relativement importante de frontaliers par rapport aux actifs résidents pouvait être constatée en 2016 dans les régions françaises de Franche-Comté (11,2 %), de Lorraine (11,1 %), d'Alsace (8,2 %), ainsi que dans la région autrichienne du Vorarlberg (10,3 %). En Allemagne, des parts semblables de frontaliers furent recensées dans de petites zones de la région de Trèves et le long du Rhin Supérieur, et d'autre part encore en Sarre avec des valeurs légèrement plus faibles.

En général, le nombre total de frontaliers a augmenté dans tous les pays au cours des cinq dernières années, avec des nuances régionales cependant. L'accroissement relatif le plus élevé s'est présenté au Luxembourg, suivi par le Danemark, la République tchèque, la Pologne et les Pays-Bas. En Allemagne, l'accroissement relatif du nombre de frontaliers a été le plus faible, vu que le nombre de frontaliers n'a augmenté qu'en partie ouest.

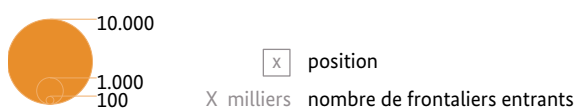
Le plus grand nombre de frontaliers entrants en 2016 a été enregistré en Suisse (300.000). Au Grand-duché de Luxembourg, pays bien plus petit, le nombre de frontaliers entrants étaient de 180.000, ce qui correspond à 42 pourcent de la population active. En Allemagne (164.000) et en Autriche (148.000), le nombre de frontaliers entrants était plus restreint.

Pour les frontaliers en provenance de l'étranger, l'Allemagne offre un marché de l'emploi attrayant. Avec un taux de chômage faible, il existe un besoin croissant de main d'œuvre notamment dans le domaine de l'enseignement, des soins de

Figure 11.2: Frontaliers entrants en Allemagne par pays d'origine dans les circonscriptions (Kreis) en 2016



Frontaliers entrants par pays d'origine en 2016



Base de données : Agence fédérale de l'Emploi, uniquement salariés assujettis à la sécurité sociale, uniquement valeurs > 9
© GeoBasis-DE/BKG 2017 relatif aux limites administratives



santé et des soins pour personnes âgées, de la gastronomie et de l'hébergement ou en encore dans le secteur du bâtiment. Au sein des régions voisines à l'est en Pologne et en République tchèque, où, en plus, les salaires moyens sont nettement moins élevés, le nombre de frontaliers vers l'Allemagne a sensiblement augmenté, et en conséquence leur part au total de la population active.

Le groupe le plus important de frontaliers entrants en Allemagne provient de la France (figure 11.2). En 2016, 46.400 frontaliers avaient leur domicile en France et travaillaient en Allemagne, dont 13.000 personnes de nationalité allemande. Suivent en tant que pays d'origine les plus importants la Pologne et la République tchèque qui, la même année, engendrent 39.900 et 21.900 frontaliers. Ainsi, ces trois pays voisins ensemble interviennent pour deux tiers des frontaliers entrants en Allemagne. Suivent l'Autriche (11.300), les Pays-Bas (10.200) et la Belgique (5.600). A partir de la Suisse (env. 1.500), du Danemark (env. 500) et du Luxembourg (env. 200), un petit nombre seulement de frontaliers se rendent en Allemagne. Parmi ceux-ci, le nombre de ressortissants allemands

vivant à l'étranger et travaillant en Allemagne ne peut être déterminé. Il y a lieu d'estimer que la majorité est constituée par des frontaliers étrangers ; dans certaines régions voisines (p.ex. en Belgique), il y a cependant probablement une grande part de frontaliers y habitant possédant la nationalité allemande.

A l'exception des frontaliers en provenance de la Pologne, les lieux de travail des frontaliers en Allemagne se limitent aux régions à proximité des frontières. Le nombre de frontaliers en provenance de l'étranger et se rendant au travail vers les grandes régions métropolitaines plus éloignées des frontières, telles que Hambourg, Berlin, Rhin-Ruhr, Francfort-sur-le-Main, est relativement faible. La migration pendulaire des frontaliers en provenance de la Pologne est géographiquement plus dispersée : d'une part, on peut constater pour eux aussi une concentration dans l'espace à proximité de la frontière, y compris Berlin, mais d'autre part, une partie non négligeable des frontaliers en provenance de la Pologne se rendent également sur de longues distances dans d'autres parties de l'Allemagne tout entière.

12 Marché de l'emploi transfrontalier au sein de l'espace frontalier germano-néerlandais

A l'échelon régional, le marché de l'emploi germano-néerlandais ne peut pas être considéré comme intégré. Cela vaut aussi bien pour l'espace frontalier entre la Basse-Saxe et les Pays-Bas que pour l'espace frontalier entre la Rhénanie du Nord-Westphalie et les Pays-Bas. Ci-après, cette situation sera étudiée - à titre d'exemple - sur base du niveau de formation et des mouvements pendulaires.

De part et d'autre de la frontière, le niveau de formation est respectivement moins élevé que la moyenne du pays (figure 12.2). Notamment la part de main d'œuvre hautement qualifiée se situe respectivement en-deçà de la moyenne du pays. Tandis qu'aux Pays-Bas, 35,3 pourcent de l'ensemble des travailleurs sont hautement qualifiés, le taux est de 28,1 pourcent du côté néerlandais de la région frontalière avec la Basse-Saxe et de 32,5 pourcent le long de la frontière avec la Rhénanie du Nord-Westphalie. Du côté allemand, la part de main d'œuvre hautement qualifiée pour l'ensemble de la Basse-Saxe s'établit à 23,8 pourcent, mais seulement à 17,9 pourcent dans la région frontalière Basse-Saxe/Pays-Bas ou encore à 24,6 pourcent pour l'ensemble de la Rhénanie du Nord-Westphalie et à 21,6 pourcent pour la région frontalière de la Rhénanie du Nord-Westphalie avec les Pays-Bas.

Dans les régions frontalières entre les Pays-Bas et l'Allemagne, relativement beaucoup de travailleurs disposent d'une qualification moyenne : pour l'ensemble des Pays-Bas, la moyenne se situe à 41,1 pourcent et du côté néerlandais de la région frontalière avec la Basse-Saxe le taux est de 46,5 pourcent et de 43,3 pourcent à la frontière avec la Rhénanie du Nord-Westphalie. Du côté allemand, la part de la main d'œuvre disposant d'une qualification moyenne pour l'ensemble de la Basse-Saxe s'établit à 62,4 pourcent contre 67,9 pourcent en région frontalière avec les Pays-Bas. Pour la Rhénanie du Nord-Westphalie dans son ensemble le taux est de 57,3 pourcent et de 60,3 pourcent à la frontière avec les Pays-Bas. Il en va de même pour la main d'œuvre peu qualifiée dont la part est également généralement plus élevée dans les régions frontalières que pour l'ensemble du pays (ou Land) respectif.

De part et d'autre de la frontière, les niveaux relatifs de formation dans les régions frontalières se situent en-deçà des moyennes respectives du pays. Cela correspond à la structure spatiale semblable de ces régions, caractérisées par des

espaces ruraux avec quelques agglomérations isolées. Dans les environs des sites universitaires ou d'écoles supérieures spécialisées, la part de travailleurs hautement qualifiés se situe également au-delà de la moyenne régionale.

La part des personnes habitant aux Pays-Bas et travaillant dans la région frontalière de la Basse-Saxe est relativement faible (figure 12.1): En 2014, le nombre était de moins de 1.000 salariés assujettis à la sécurité sociale, soit 0,3 pourcent. A l'inverse, environ 10.000 salariés en provenance de l'Allemagne ont un emploi en région frontalière néerlandaise, soit 1,7 % pourcent des salariés de cette région assujettis à la sécurité sociale. Les causes d'une telle faiblesse du travail transfrontalier sont difficiles à évaluer. Hormis les barrières

Figure 12.1: Frontaliers au lieu de travail à la frontière germano-néerlandaise en 2014

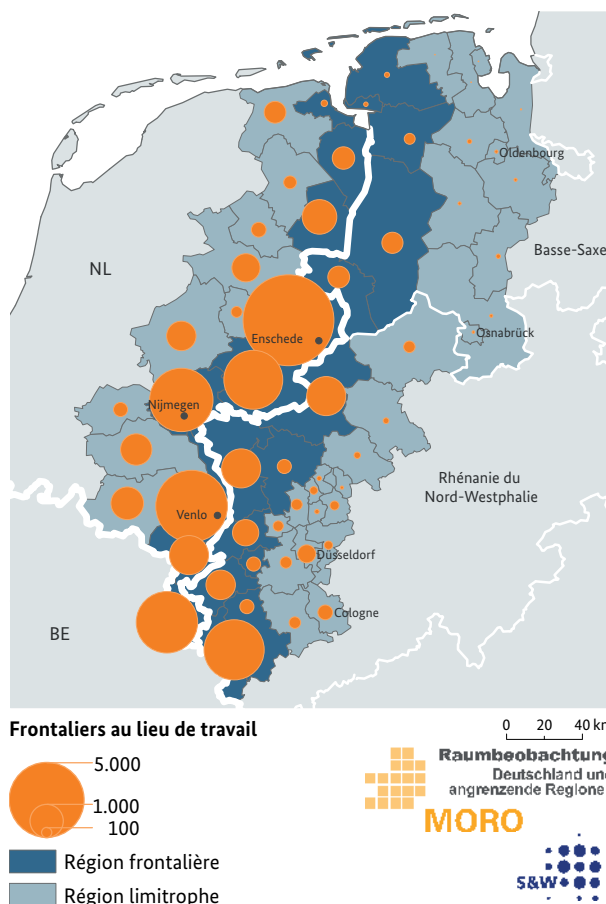
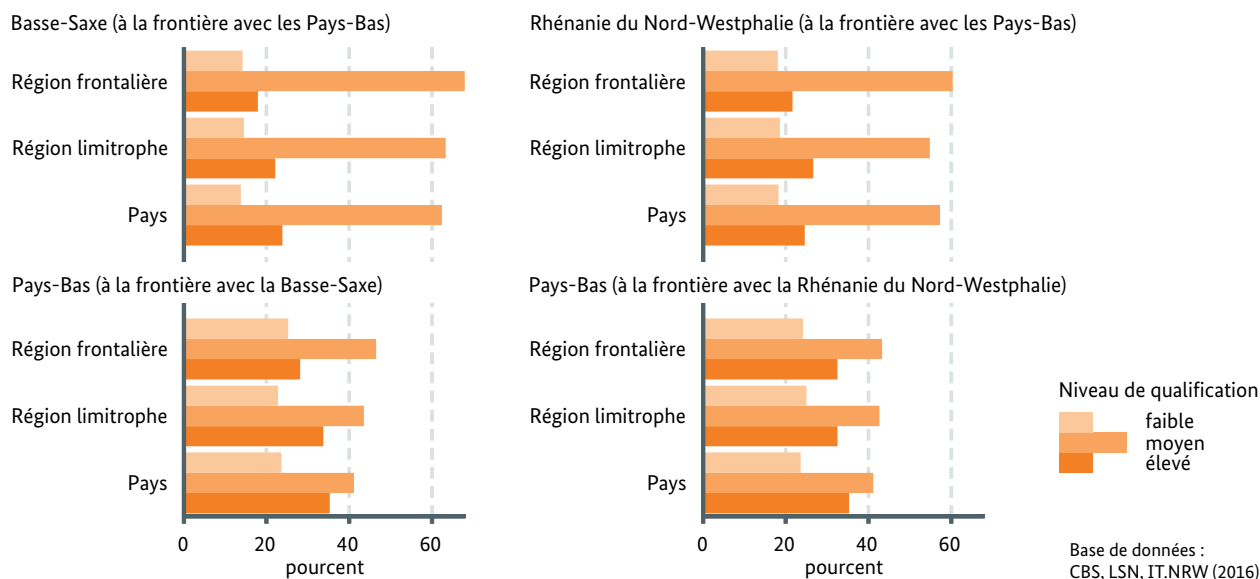


Figure 12.2: Niveaux de qualification dans la région frontalière entre la Basse-Saxe et les Pays-Bas (gauche) et dans la région frontalière entre la Rhénanie du Nord-Westphalie et les Pays-Bas (droite)



linguistiques, juridiques et administratives, on pourrait avancer, en ce qui concerne la Basse-Saxe, qu'à l'ouest, il n'existe pas de grandes agglomérations à proximité de la frontière, que la région frontalière est plutôt faiblement peuplée et que de longs déplacements vers des lieux de travail dans l'arrière-pays sont peu attractifs.

Un autre motif pour le petit nombre de frontaliers pourrait résider dans le fait que les personnes travaillant de l'autre côté de la frontière y ont également transféré leur domicile. En réalité, cela ne vaut cependant que pour quelques rares personnes. Ainsi, la part de personnes de nationalité allemande habitant les régions frontalières néerlandaises et y travaillant, n'était en 2014 que de 0,3 pourcent. La part des personnes de nationalité néerlandaise habitant et travaillant dans la région frontalière de la Basse-Saxe ne se situait également qu'à 0,5 pourcent.

Les frontaliers venant d'Allemagne pour se rendre aux Pays-Bas ont en majorité la nationalité néerlandaise. Leur part dans le total des frontaliers s'établit à 60 pourcent au sein de la région frontalière de la Basse-Saxe. Il s'agit probablement en grande partie de personnes ayant immigré des Pays-Bas vers l'Allemagne et ayant maintenu leur emploi aux Pays-Bas. A l'inverse, il n'y a que très peu de travailleurs allemands habitant aux Pays-Bas et travaillant dans leur pays d'origine.

Le nombre de frontaliers venant des Pays-Bas vers la Rhénanie du Nord-Westphalie a légèrement augmenté de 3 pourcent entre 2012 et 2014. Au cours de la même période, le nombre de personnes habitant en Rhénanie du Nord-Westphalie et travaillant aux Pays-Bas a diminué de 8 pourcent. Les frontaliers en provenance de Rhénanie du Nord-West-

phalie vers les Pays-Bas constituent la part prépondérante : en 2014, il s'agissait de près de 27.000 personnes, en sens inverse on ne comptabilisait qu'environ 9.350 frontaliers. Un accroissement important de frontaliers entrants en provenance du pays voisin a pu être constaté récemment pour les arrondissements de Borken (+16 %), Steinfurt (+35 %) ainsi que pour les villes du bassin de la Ruhr (+19 %). La région frontalière néerlandaise – à l'exception des villes d'Arnhem et Nimègue, ainsi que la sous-région du Limbourg méridional de la province de Limbourg – attire entretemps moins de travailleurs en provenance de l'Allemagne.

Un examen plus approfondi révèle que du côté néerlandais, les régions de Twente et d'Achterhoek présentent une part relativement élevée de frontaliers. On peut supposer que cela résulte des relations économiques transfrontalières traditionnellement bien développées et de l'implantation d'entreprises à proximité de la frontière. Etant donné que ces deux régions se situent dans le voisinage immédiat de la Basse-Saxe et de la Rhénanie du Nord-Westphalie, toute hypothèse quant à la provenance des frontaliers s'y rendant (soit de Basse-Saxe ou de Rhénanie du Nord-Westphalie) est incertaine.

Le nombre relativement faible de frontaliers sur la frontière germano-néerlandaise découle surtout des différences, et même d'incompatibilités linguistiques, juridiques et administratives.

13 Mouvements pendulaires dans la Grande Région

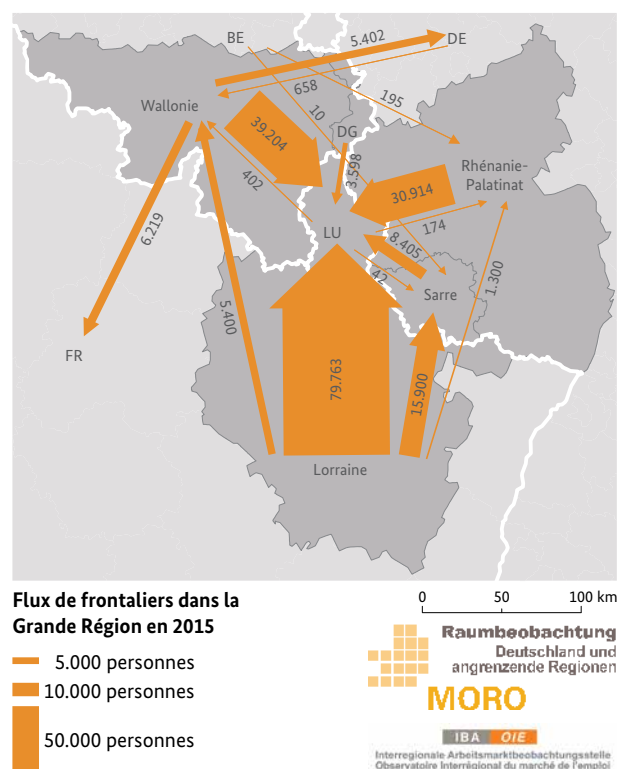
Le nombre de travailleurs pendulaires dans la Grande Région franchissant quotidiennement les frontières nationales était de 194.700 personnes en 2015. Parmi ceux-ci, environ 80 pourcent se déplaçaient vers le Grand-duché de Luxembourg (158.300 travailleurs pendulaires), principalement en provenance de la Lorraine (79.800), de la Rhénanie-Palatinat (30.900), de la Wallonie (39.200) et de la Sarre (8.400) (figure 13.1). Le marché de l'emploi attractif du Grand-duché de Luxembourg est le motif principal de ce comportement en matière de mobilité. Les flux inverses de frontaliers en provenance du Luxembourg sont par contre – dans la mesure où ils sont recensés – très faibles : Ainsi, en 2015, la Sarre comptait uniquement 40 frontaliers luxembourgeois. Avec 102.400 unités, la Lorraine comptabilisait de loin le plus grand nombre de frontaliers sortants, dont 15.900 rejoignaient la Sarre pour y travailler. Ainsi, la Sarre est en importance la seconde destination après le Luxembourg pour les frontaliers de la Grande Région.

La région de la Moselle supérieure constitue la zone de mouvements pendulaires privilégiée pour les travailleurs pen-

dulaires entre l'Allemagne et le Luxembourg. La ville de Luxembourg avec environ 150.000 emplois et la ville de Trèves avec près de 54.000 emplois assujettis à la sécurité sociale en sont les centres économiques. Les autres pôles d'emploi importants sont les centres moyens de Wittlich (13.280), Bitburg (10.460) et Merzig (10.120 emplois).

La figure 13.2 illustre les chiffres absolus des travailleurs pendulaires sortants par commune, ainsi que la part respective de frontaliers en provenance de l'Allemagne vers le Luxembourg. Les travailleurs pendulaires sortants sont des travailleurs n'habitant pas leur lieu de travail. Les chiffres absolus des travailleurs pendulaires sortants comprennent également les frontaliers, en partie allemande cependant uniquement ceux vers le Luxembourg. En tant que commune la plus importante du côté allemand, Trèves compte avec 15.300 personnes le plus grand nombre de travailleurs pendulaires sortants. La ville de Luxembourg atteint un chiffre plus ou moins semblable avec 14.700 travailleurs pendulaires sortants. Cependant, ces deux villes sont prioritairement des villes à mouvement pendulaire entrant vu que le nombre de pendulaires entrants dépasse largement celui des pendulaires sortants. Dans le sous-espace luxembourgeois, le nombre de pendulaires sortants se situe en fonction des communes entre 271 et 14.700 – dont les frontaliers ne constituent qu'une part insignifiante – et en partie allemande entre zéro et 15.300. Les communes avec un nombre réduit de pendulaires sortants se situent principalement dans le nord du sous-espace allemand, dans le Hunsrück et en Moselle-Saargau.

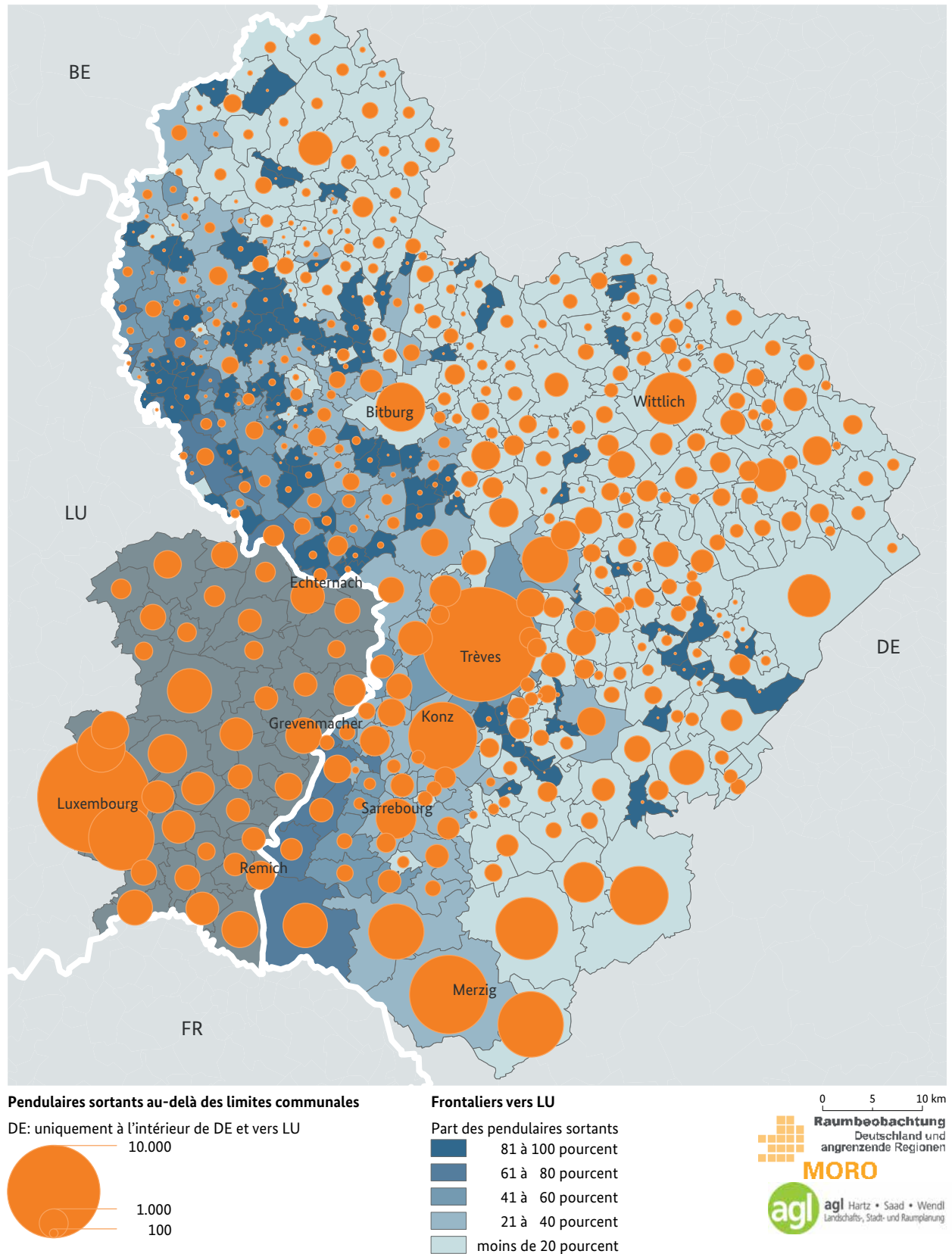
Figure 13.1: Flux de frontaliers dans la Grande Région en 2015



Représentation suivant calculs IBA/OIE
 Base de données : BA, IGSS, INAMI, INSEE (estimations)
 © EuroGeographics pour les limites administratives

En principe, les interdépendances spatiales avec le Grand-duché du Luxembourg sont d'autant plus fortes qu'une commune est plus proche de la frontière avec le Luxembourg. Le pourcentage de travailleurs pendulaires sortants vers le Luxembourg par rapport au nombre total de pendulaires sortants atteint surtout pour les petites communes de l'Eifel et du Hunsrück plus de 80 pourcent. Pour les communes distantes de plus de 20 kilomètres de la frontière, la part de pendulaires sortants vers le Luxembourg n'atteint que rarement plus de 20 pourcent. Les flux les plus importants de pendulaires vers le Luxembourg proviennent des communes sarroises et de Trèves. En chiffres absolus, il s'agit de 6.830 habitants de Trèves, soit pratiquement la moitié des pendulaires sortants, qui se rendent au Grand-duché de Luxembourg pour y travailler. Sur les 2.340 pendulaires sortants de l'entité frontalière de Perl, 1.600 se rendent à l'étranger au Grand-duché du Luxembourg, donc un nombre nettement plus important que vers l'intérieur du pays.

Figure 13.2: Pendulaires sortants au-delà des limites communales et frontaliers dans la région de la Moselle supérieure



Base de données : STATEC, IGSS, Agence fédérale de l'Emploi
© EuroGeographics pour les limites administratives

14 Mouvement pendulaire au sein de l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA

L'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA est une des quatre Eurorégions le long de la frontière germano-polonaise. Du côté allemand, elle recouvre la partie est du Land de Brandebourg et du côté polonais la partie nord de la voïvodie de Lubuskie (Lubusz). Géographiquement, l'Eurorégion est située entre les métropoles de Berlin à l'ouest, Szczecin au nord et Poznań à l'est.

La figure 14.2 illustre les mouvements pendulaires nationaux des salariés assujettis à la sécurité sociale des deux côtés de la frontière pour l'année 2011, reprenant les flux de pendulaires à partir de 75 personnes. Les mouvements pendulaires reflètent la centralité de l'emploi des communes et des bassins d'attraction des centres importants et moyens. La position dominante de Berlin est évidente. Au cours des dernières années, les mouvements pendulaires de et vers Berlin ont même encore augmenté. Le nombre de pendulaires sortants de la partie allemande de l'Eurorégion vers Berlin s'établit maintenant à 39.400 unités et le nombre de pendulaires sortants de Berlin vers la région est de 12.750 unités. A l'intérieur de l'Eurorégion, les axes entre Francfort (Oder), Fürstenwalde/Spree et Berlin, ainsi qu'entre Francfort (Oder) et Eisenhüttenstadt se présentent comme d'importants corridors pendulaires.

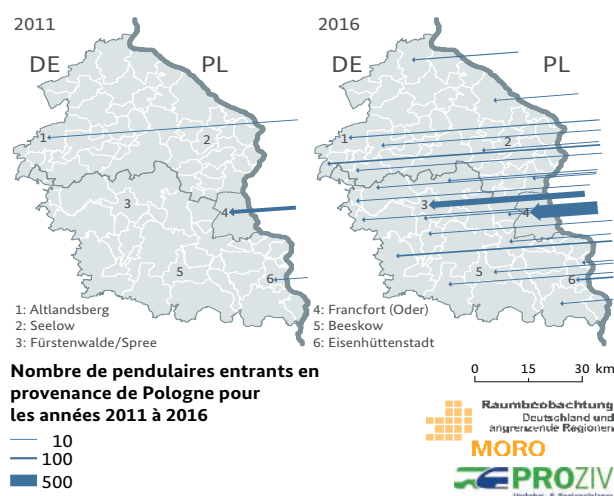
Dans la partie polonaise de l'Eurorégion, Gorzów Wielkopolski possède la plus forte centralité. D'importants mouvements pendulaires existent avec Zielona Góra, qui à côté de Gorzów Wielkopolski est une des capitales de la voïvodie de Lubusz. Des mouvements tangentiels interrégionaux de part et d'autre de la frontière existent également, mais ils sont moins prononcés. Malgré le nombre d'habitants quasi identique du côté allemand et polonais, le nombre de personnes faisant la navette entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail est plus important dans la partie allemande de l'Eurorégion. Une comparabilité directe est cependant limitée vu les particularités méthodologiques du recensement des données relatives aux pendulaires en Allemagne (via les statistiques d'emploi de l'Agence fédérale de l'Emploi) et en Pologne (via le micro-recensement polonais).

Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004, son admission dans l'espace Schengen en 2007 et la libre circulation des travailleurs dès 2011, les jalons

politiques étaient posés pour un développement rapide d'interdépendances en matière de mouvements pendulaires transfrontaliers au sein de la région frontalière entre la Pologne et l'Allemagne. L'évolution du nombre de pendulaires entrants en provenance de la Pologne vers la partie allemande de l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA est illustrée dans la figure 14.1. Y sont représentés les flux pendulaires à partir de 10 personnes, les sources de données actuellement disponibles ne permettant toutefois pas une attribution du lieu de domicile polonais. Les données relatives aux frontaliers se déplaçant en sens inverse n'étaient également pas encore disponibles. Le nombre de salariés assujettis à la sécurité sociale effectuant le déplacement de la Pologne vers la partie allemande de l'Eurorégion est passé de 198 à 1.576 unités entre les années 2011 et 2016, soit une augmentation de près de 800 pourcent. Tandis qu'en 2011, seules trois communes occupaient plus de dix travailleurs en provenance de la Pologne, cela vaut actuellement pour 24 communes et donc pour une grande partie de l'espace allemand de l'Eurorégion. Les lieux de travail principaux sont Francfort (Oder) et Fürstenwalde/Spree.

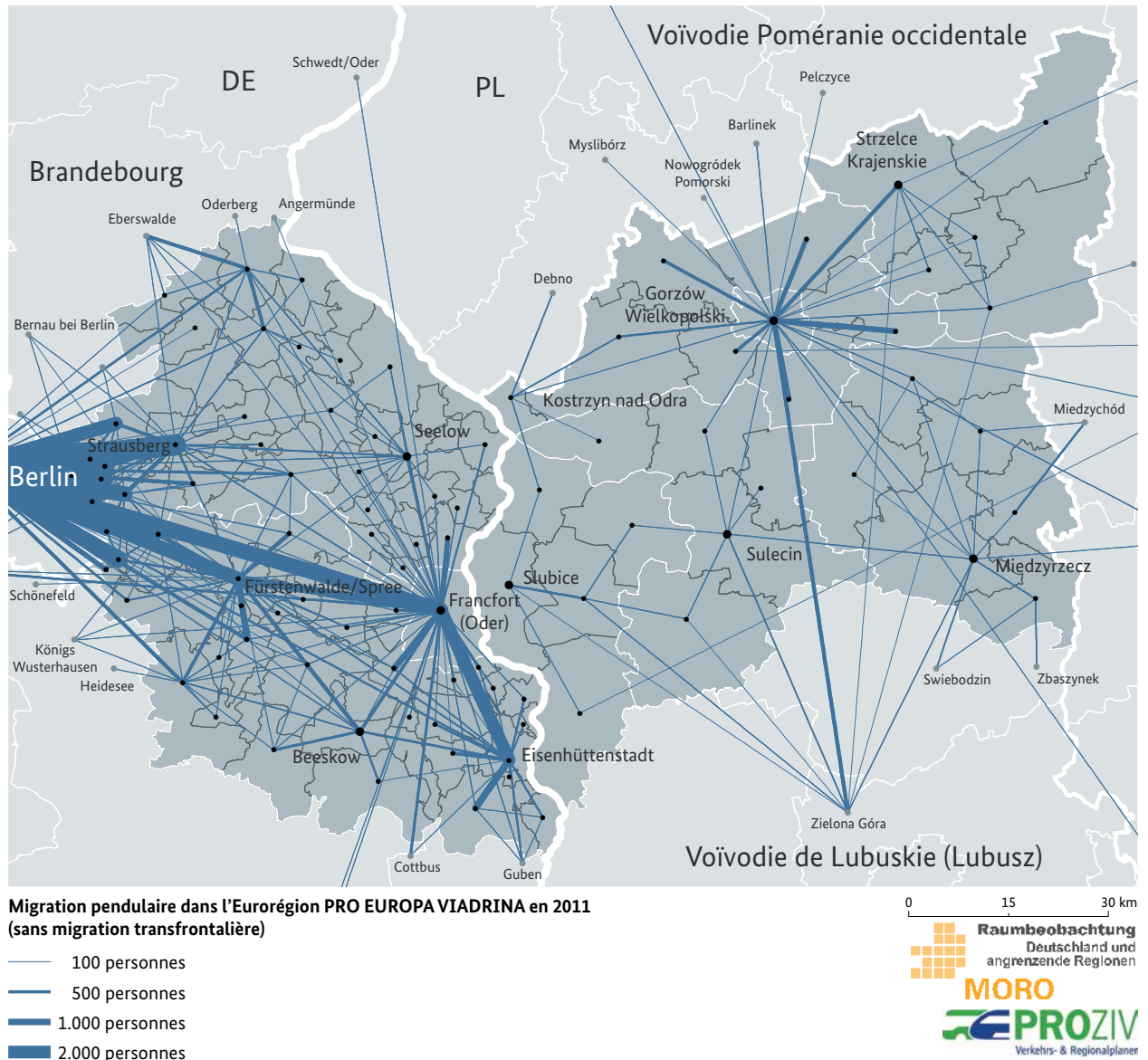
En outre, le nombre nettement croissant de frontaliers a un impact apparent sur l'intensité d'utilisation des infrastructures de transport dans la région. Pour les déplacements

Figure 14.1: Evolution des pendulaires entrants en provenance de Pologne dans l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA 2011-2016



Base de données : Agence fédérale de l'Emploi 2011-2016, salariés assujettis à la sécurité sociale, à partir de 10 personnes
Limites administratives : Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA

Figure 14.2: Migration pendulaire dans l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA du côté de l'Allemagne et du côté de la Pologne (sans migration transfrontalière) en 2011



Base de données : Agence fédérale de l'Emploi (salariés assujettis à la sécurité sociale), Główny Urząd Statystyczny, NSP 2011, représentation à partir de 75 personnes dans les deux directions
Limites administratives : Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA

entre la Pologne et Berlin par exemple, leur nombre est passé de 65 en 2011 à 2.132 en 2016. A ce niveau, déjà l'augmentation de 50 pourcent enregistrée entre 2015 et 2016 montre le grand besoin d'agir dans le domaine de l'infrastructure de transport. Le trafic de poids lourds pour le transport de marchandises sur l'A2/A12 a également augmenté de 25 pourcent entre les années 2010 et 2015. Finalement, environ 2 millions de passagers en provenance de Pologne transitent par les aéroports de Berlin, notamment en provenance des voïvodies voisines.

L'évolution du nombre et la répartition des lieux de travail et des frontières ont pour conséquence que les infrastructures de transport transfrontalières (routes, chemin

de fer, autobus uniquement pour Francfort (Oder) et Slubice) sont de plus en plus sollicitées. Compte tenu de ces changements, les autorités régionales et nationales en charge des infrastructures de transport sont confrontées à d'importants défis. Au sein de l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA, on se consacre dans le cadre d'une approche transfrontalière et intermodale de manière intensive à étudier la problématique de l'accumulation d'embouteillages sur l'autoroute A2/A12 et de l'encombrement des liaisons ferroviaires sur les lignes Berlin – Francfort (Oder) – Rzepin (– Zielona Góra – Wrocław) – Poznań – Varsovie et/ou Berlin – Kostrzyn nad Odrą – Gorzów Wielkopolski et à la recherche de solutions en matière de politique des transports.



15 Accessibilité nationale et internationale

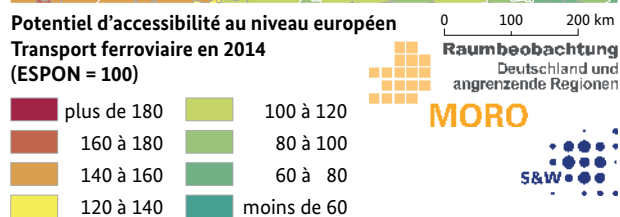
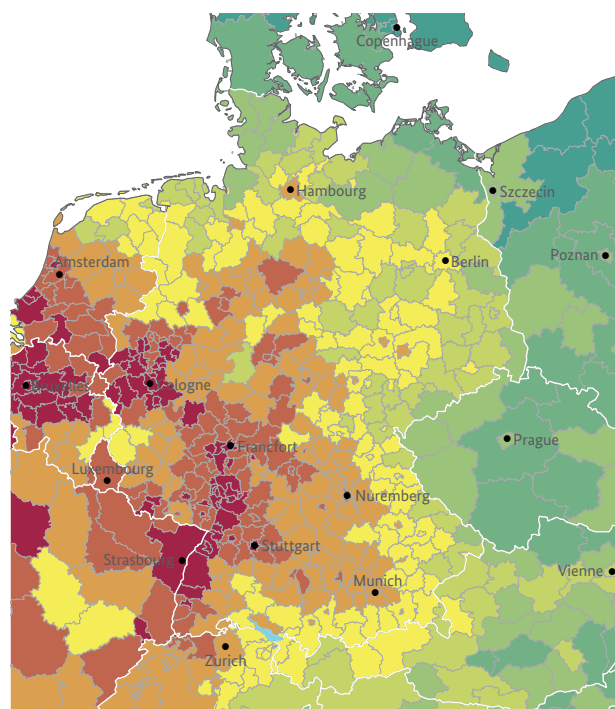
L'accessibilité est un concept pluridimensionnel comprenant de nombreuses facettes, approches et définitions. L'accessibilité en soi n'existe pas. Il y a plutôt lieu de définir pour chaque problématique des indicateurs d'accessibilité contextuels reflétant le contexte respectif.

L'accessibilité est un facteur de développement économique. De telles accessibilités d'importance compétitive au sein des régions de l'Allemagne et des pays voisins sont représentées dans la figure 15.1 en ce qui concerne le transport ferroviaire. Les modèles d'accessibilité sont essentiellement déterminés par les réseaux ferroviaires européens à grande vitesse. Les villes et régions le long de l'axe rhénan en Allemagne, ainsi que les métropoles en Belgique et en France disposent des plus grands potentiels d'accessibilité

au niveau européen. Certaines régions de la Suisse et des Pays-Bas atteignent également ce potentiel élevé. Toutes les régions allemandes (sauf au nord et au nord-est du pays) atteignent des valeurs d'accessibilité supérieures à la moyenne européenne. Toutes les régions des pays voisins à l'est et au nord de l'Allemagne se situent en-dessous de cette moyenne. L'accessibilité des régions frontalières résulte de leur positionnement au sein du réseau ferroviaire, notamment en ce qui concerne les lignes à grande vitesse. Les régions frontalières à l'ouest et au sud-ouest de l'Allemagne atteignent des valeurs parmi les plus élevées en Europe.

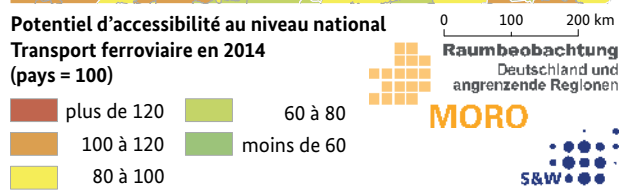
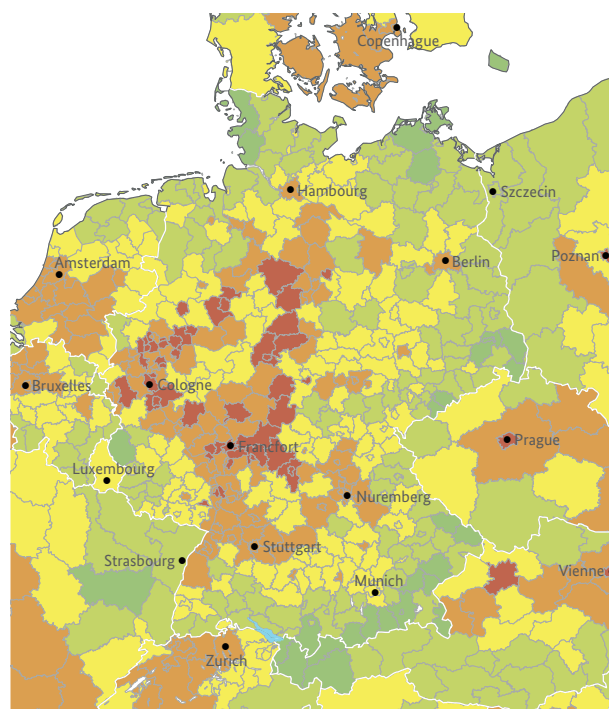
La situation se présente différemment lorsque les objectifs à atteindre se limitent aux régions à l'intérieur du propre pays (figure 15.2). L'accessibilité nationale structure l'espace

Figure 15.1: Potentiel d'accessibilité au niveau européen en 2014



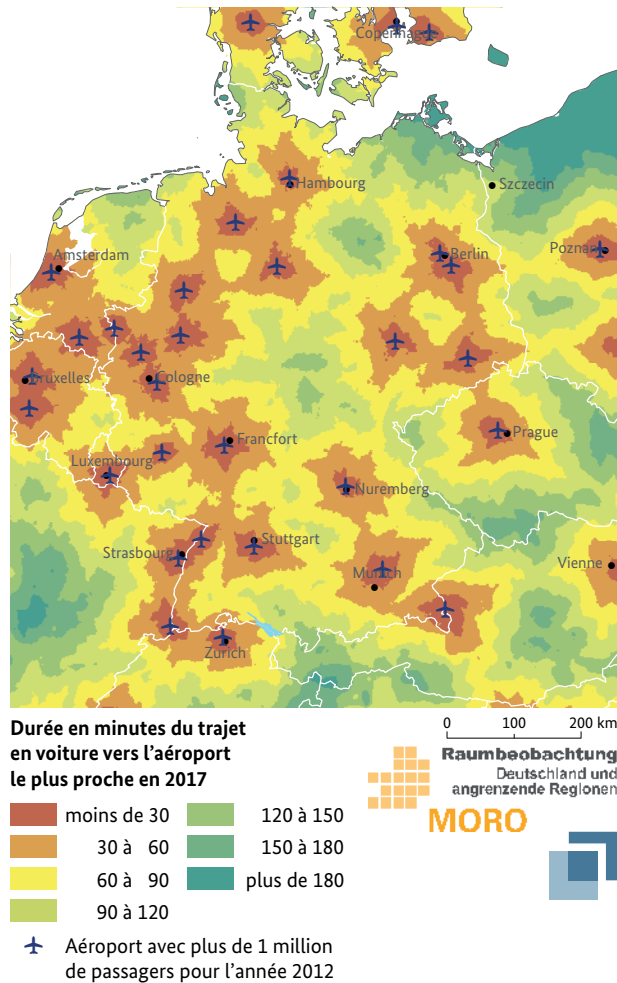
Base de données : S&W modélisation d'accessibilité sur base de RRG GIS Database, 2014
© EuroGeographics pour les limites administratives

Figure 15.2: Potentiel d'accessibilité au niveau national en 2014



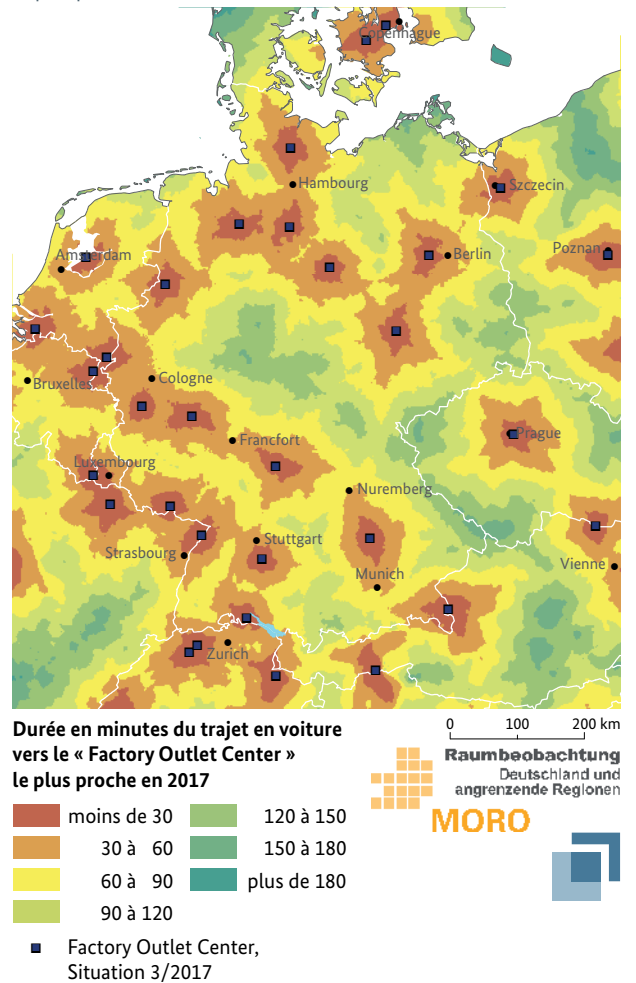
Base de données : S&W modélisation d'accessibilité sur base de RRG GIS Database, 2014
© EuroGeographics pour les limites administratives

Figure 15.3: Durée du trajet en voiture vers l'aéroport le plus proche en 2017



Base de données : Système permanent d'observation du territoire Europe, modélisation d'accessibilité du BBSR
© EuroGeographics, GfK GeoMarketing pour les limites administratives

Figure 15.4: Durée du trajet en voiture vers le « Factory Outlet Center » le plus proche



Base de données : Système permanent d'observation du territoire Europe, modélisation d'accessibilité du BBSR
© EuroGeographics, GfK GeoMarketing pour les limites administratives

d'une tout autre manière. Presque toutes les régions frontalières sont à considérer comme périphériques, à l'exception des régions frontalières à l'ouest de la Rhénanie du Nord-Westphalie et le long du Rhin Supérieur vu leur potentiel propre.

Une autre forme d'accessibilité est celle de la durée du trajet vers l'aéroport le plus proche avec une offre attrayante de vols (figure 15.3). Un aéroport avec un volume supérieur à 1 million de passagers est accessible en moins de 90 minutes en voiture à partir de la plupart des régions. En Allemagne, les régions qui, du point de vue de l'accessibilité vers un aéroport sont à considérer comme périphériques, se situent au centre du pays (le long de l'ancienne frontière interallemande) ainsi que notamment en Mecklembourg-Poméranie occidentale. Les régions frontalières à l'ouest et au sud de l'Allemagne disposent d'une bonne accessibilité vers les aéroports. Dans beaucoup de ces régions frontalières, l'aéroport le mieux accessible n'est pas situé sur le propre territoire national, mais dans le pays voisin. Quelques

régions limitrophes aux frontières entre l'Allemagne et l'Autriche, entre la Bavière et la République tchèque et notamment entre l'Allemagne et la Pologne, par contre, sont nettement plus éloignées des aéroports. Dans ces régions, la durée du trajet du côté des pays voisins de l'Allemagne est souvent d'au moins deux heures.

Les Factory Outlet Center constituent une forme particulière de l'offre dans le domaine du commerce de détail. Ils recherchent délibérément une implantation au sein des régions frontalières en vue de pouvoir également approvisionner le marché du pays voisin respectif. Il en résulte donc dans la plupart des régions frontalières au nord, à l'ouest et au sud de l'Allemagne une durée de trajet relativement courte vers ces centres, tandis qu'un large corridor au centre de l'Allemagne en est beaucoup plus éloigné (figure 15.4). Cela vaut également pour les régions frontalières avec la République tchèque et la Pologne à partir desquels il y lieu de prévoir une durée de trajet en voiture de deux à trois heures vers un de ces Factory Outlet Center.

16 Tourisme dans la région des quatre pays du lac de Constance

La Région Internationale du Lac de Constance figure parmi les destinations touristiques les plus connues dans le monde germanophone. Des enquêtes actuelles confirment que le lac de Constance apparaît régulièrement dans les top dix des destinations de vacances les plus connues en Allemagne. Le lac de Constance est une marque touristique de renommée suprarégionale et de nombreuses personnes y ont déjà séjourné : près de 90 pourcent des Allemands connaissent le lac de Constance ou ont déjà séjourné au moins une fois dans la région.

Le tourisme dans la région du lac de Constance repose sur une longue tradition. Déjà vers le milieu du 19^{ème} siècle, le tourisme autour du lac de Constance a connu des premières heures de gloire et, déjà à cette époque, les problèmes en matière de tourisme ont fait l'objet d'une coopération au-delà des frontières. De cette époque-là datent les premières organisations communes de commercialisation qui – bien que sous une autre forme – existent encore aujourd'hui. A cette époque également, l'offre touristique faisait déjà l'objet d'une harmonisation au-delà des frontières. Ainsi fut fondé en 1857 ladite « Flotte Blanche » au sein de laquelle les compagnies maritimes nationales ont harmonisé pour le lac de Constance leurs lignes et leurs prix au-delà des frontières et conçu des horaires communs. Cette coopération fonctionne encore aujourd'hui, même si entretemps les compagnies maritimes ont été privatisées. Actuellement, les bateaux de la « Flotte Blanche » transportent environ quatre millions de passagers par an sur le lac de Constance.

La Région Internationale du Lac de Constance accueille chaque année plusieurs millions de visiteurs, dont environ deux tiers en provenance de l'Allemagne. Pour la seule année 2015, plus de onze millions de nuitées ont ainsi été générées^[1]. Mais cette région ne constitue pas seulement un attrait pour les vacanciers « classiques », car elle accueille également 20 à 25 millions d'excursionnistes par an, mais également les près de quatre millions d'habitants de cette région profitent du lac de Constance à des fins de récréation

[1] Pour la présente, les données statistiques des différents Etats nationaux ont été harmonisées suivant les directives de la plateforme statistique du lac de Constance en vue d'obtenir un certain degré de comparabilité. Le nombre effectif de nuitées est plus élevé étant donné que les nuitées dans les logements privés ou maisons de vacances privées ne sont pas comptabilisées dans le cadre de ce rapport.

et de loisir. Les excursionnistes, la population locale et les hôtes hébergés concentrent leurs activités principalement sur les sites d'attraction à proximité du lac. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer l'île de Mainau, les constructions sur pilotis (Pfahlbauten) à Unteruhldingen ou l'île de Reichenau et naturellement les villes-communes comme Constance, Lindau, Meersburg et Überlingen. Pour la seule ville de Constance, on estime le nombre d'excursionnistes à environ six millions par an.

Le tourisme sur le lac de Constance se développe principalement du côté de la rive allemande (figure 16.1). En effet, on y a généré en 2015 environ 55 pourcent de toutes les nuitées. L'intensité du tourisme, c'est-à-dire le nombre de nuitées par

Figure 16.1: Nombre de nuitées dans les établissements commerciaux d'hébergement dans les communes pour l'année 2015

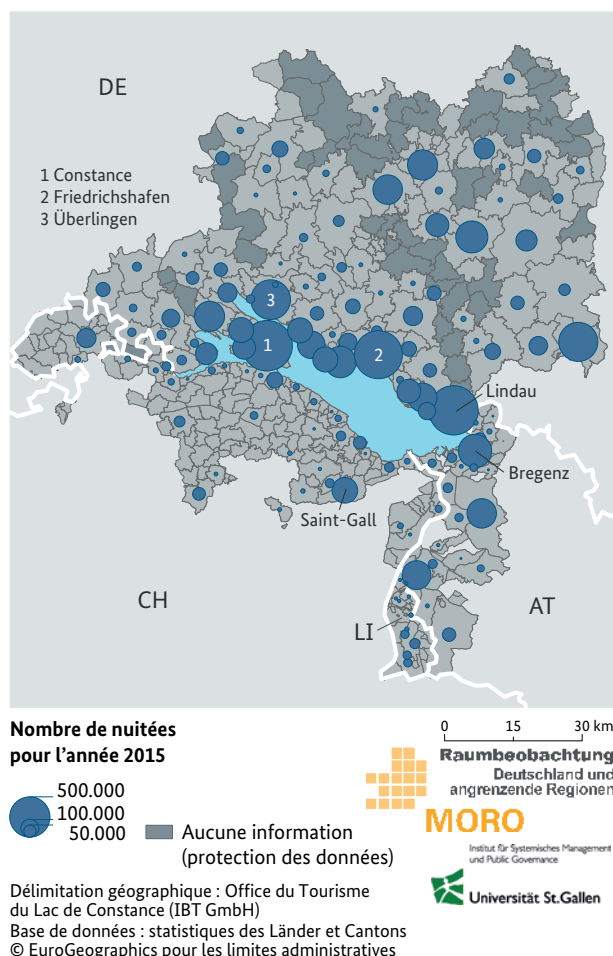
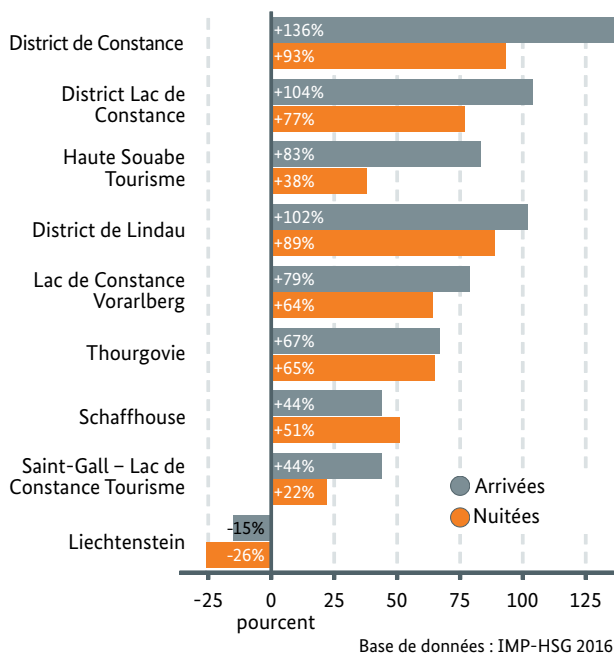


Figure 16.2: Evolution des arrivées et nuitées entre 1997 et 2015 selon les destinations

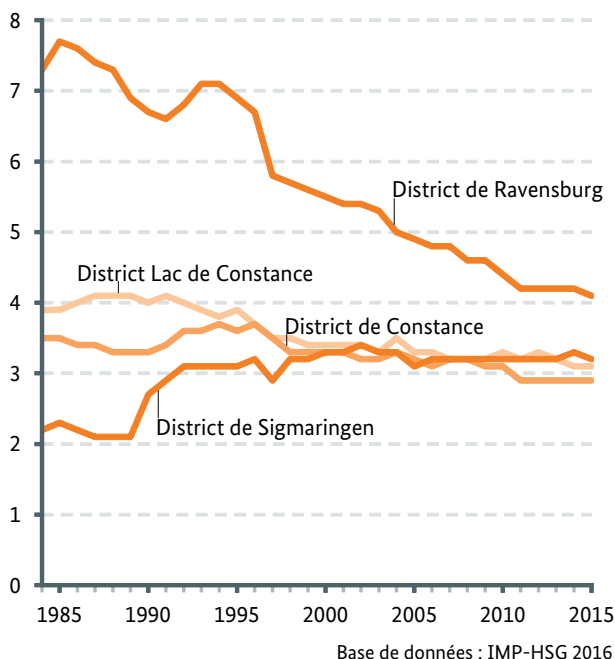


habitant, y est également nettement supérieure à la moyenne. La rive sud du lac sur le territoire de la Suisse n'est – d'un point de vue touristique – que faiblement développée jusqu'ici. Le nombre très faible de visiteurs en est la preuve, mais également les capacités d'hébergement très limitées semblent confirmer que le tourisme n'y joue qu'un rôle marginal.

Pour l'entièreté de la région du lac de Constance, le nombre de nuitées n'a cessé d'augmenter ces dernières années (figure 16.2). Ainsi, le nombre d'arrivées depuis 1997 a augmenté d'environ 90 pourcent, celui des nuitées de 63 pourcent. Pour la seule année 2015, le nombre total de nuitées pour la région du lac de Constance a augmenté de 275.000 unités par rapport à l'année précédente.

Le nombre de visiteurs évolue de manière différente en fonction des différents sous-espaces. Pas toutes les villes et communes sont à même de profiter de la croissance évidente du secteur touristique. L'importance des grandes villes sur les rives du lac de Constance est particulièrement frappante. C'est grâce à elles que la région a connu un développement tellement positif. Avec leur part importante d'arrivées et de nuitées, elles influencent le développement global de façon décisive. Entretemps, environ un quart de toutes les nuitées dans la région du lac de Constance reviennent aux villes allemandes de Constance, Lindau, Friedrichshafen et Überlingen. En revanche, beaucoup d'autres villes et communes connaissent une stagnation dans leur développement et tendent même à perdre une part du marché ; cela vaut également pour certaines communes situées directement sur la rive du lac de Constance.

Figure 16.3: Evolution de la durée moyenne de séjour depuis 1984 au Lac de Constance sur la rive du Bade-Wurtemberg



La durée de séjour moyenne s'est maintenue à un niveau relativement constant sur une période assez longue ou a légèrement diminué (figure 16.3). Seule la circonscription de Ravensbourg y fait exception où – vu l'importance du tourisme de cure et thermal – un recul plus prononcé a été constaté.

Vu le grand nombre de visiteurs, le tourisme joue un rôle important pour la région du lac de Constance également au niveau de l'économie régionale. A ce niveau, les hôtes hébergés génèrent pratiquement un chiffre d'affaire égal à celui des excursionnistes et des touristes de loisir. La contribution du tourisme à la valeur ajoutée régionale ne doit cependant pas être surestimée, car – même pour le sous-espace à forte vocation touristique qu'est le District du Lac de Constance du Bade-Wurtemberg – la part du tourisme par rapport au total de la valeur ajoutée ne s'élève qu'à 5 pourcent. Par contre, la contribution à la qualité des lieux et à la qualité de vie régionale est très importante. Les enquêtes actuelles menées dans le cadre de l'étude régionale « Foresight-Studie Bodensee 2030 » montrent clairement que, notamment pour la rive allemande du lac de Constance, on s'attend pour l'avenir à une croissance supplémentaire du tourisme.



17 Conditions de logement dans les régions

L'accès au logement n'est pas seulement un besoin fondamental pour l'homme, il est surtout un droit fondamental. Le logement en tant que cadre de vie privé de chacun et de l'unité familiale confère protection et possibilité de retraite et de d'épanouissement. Compte tenu de ces fonctions, il est d'une part évident à quel point l'état du parc de logements est important et d'autre part ce que cela signifie pour les solutions de logement qui en résultent. Dans ce cadre, des différences apparaissent entre l'Allemagne et les régions voisines.

En Allemagne et dans les pays voisins, une grande partie des habitants occupent un logement qui leur appartient. En Pologne (83 %), en République tchèque (78 %) et dans les pays du Benelux (69-73 %), cette part était la plus élevée en 2016. Les taux de propriété les plus faibles sont atteints en Autriche (55 %), en Allemagne (52 %) et en Suisse (43 %). En Suisse, aux Pays-Bas et au Danemark, une grande partie des habitants ayant leur logement en propriété remboursaient encore un emprunt ou un prêt hypothécaire pour leur propriété résidentielle. En Pologne (72 %) et en République tchèque (59 %), la majorité des habitants vivaient dans leur propre logement non grevé.

La part de la population habitant un logement loué aux prix du marché était, en 2016, relativement élevée en Suisse (50 %), en Allemagne (40 %), au Danemark (38 %), aux Pays-Bas (30 %) et en Autriche (30 %). Relativement beaucoup de personnes habitaient par contre des logements en location à loyer réduit ou à titre gratuit en France (16 %), en Autriche (15 %) et en Pologne (12 %).

En Suisse, en Allemagne et en République tchèque, la majorité de la population vit dans un appartement. En Allemagne, seulement 42 pourcent de la population vivait en 2016 dans une maison unifamiliale, c'est-à-dire soit dans une maison individuelle (26 %) ou dans une maison jumelée/mitoyenne (16 %). Uniquement en Suisse, ce taux est encore plus faible (34 %), tandis que dans les autres pays voisins, il est nettement plus élevé avec des valeurs de pointe en Belgique (79 %) et aux Pays-Bas (76 %). Dans ces pays à forte concentration urbaine, notamment aux Pays-Bas, les maisons jumelées/mitoyennes ont une plus grande importance qu'autre part.

Ces dernières années, les activités de construction ont contribué, surtout en périphérie des métropoles et grandes vil-

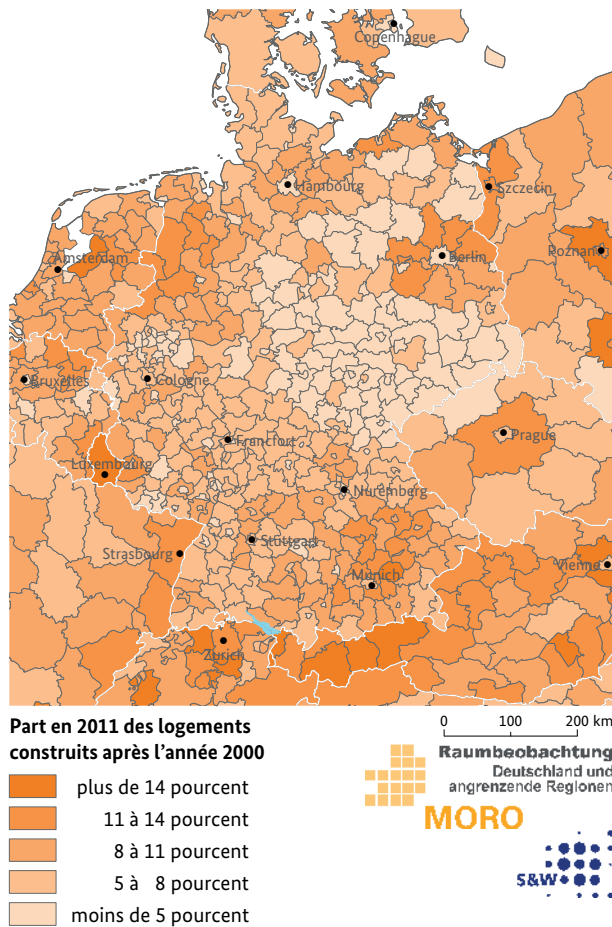
les prospérantes, à un rajeunissement du parc de logements, comme par exemple dans la zone d'influence de Berlin, Munich, Poznań, Wrocław, Prague, Vienne, Innsbruck, Zurich, Luxembourg ou Amsterdam (figure 17.1). Dans beaucoup de régions frontalières également, un rajeunissement du parc de logements a eu lieu. Ainsi, par exemple, en périphérie de Szczecin, mais également le long de la frontière extérieure méridionale de l'Allemagne du côté de l'Autriche et de la Suisse, ainsi qu'en Alsace et dans la région de l'Emsland, en 2011 la part de logements construits après 2000 s'élevait à plus de onze pourcent.

Le régime de propriété et surtout la situation géographique ont une influence directe sur la taille d'un logement, car la mise à disposition d'espace habitable est moins onéreuse dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Ainsi, la surface habitable moyenne en ville est nettement plus réduite qu'à « la campagne ». En 2016, la surface habitable moyenne la plus élevée fut recensée au Luxembourg (131 m²). Suivaient la Belgique (124 m²), le Danemark (118 m²), la Suisse (117 m²) et les Pays-Bas (107 m²). En Autriche (100 m²), en Allemagne et en France (respectivement 94 m²), la taille moyenne des logements était encore nettement plus grande qu'en République tchèque (78 m²) et en Pologne (75 m²). C'est ici que la surface habitable moyenne par logement, tout type d'urbanisation confondu, était la plus faible malgré un taux élevé de logements en propriété.

La part de logements offrant à leurs occupants une grande surface habitable par occupant présente d'importantes différences en fonction des régions (figure 17.2). D'une part, cette part est plus petite dans les grandes villes et régions urbaines qu'en périphérie ou dans les espaces ruraux ; et d'autre part, elle est plus petite à l'est qu'à l'ouest. Ainsi, en 2011, on a enregistré une part dépassant 40 pourcent en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en France et dans certaines parties de l'Allemagne occidentale. Des parts nettement plus restreintes ont été constatées en Allemagne de l'est, en République tchèque et en Pologne. En Pologne, des valeurs régionales en-dessous de dix pourcent ont été recensées.

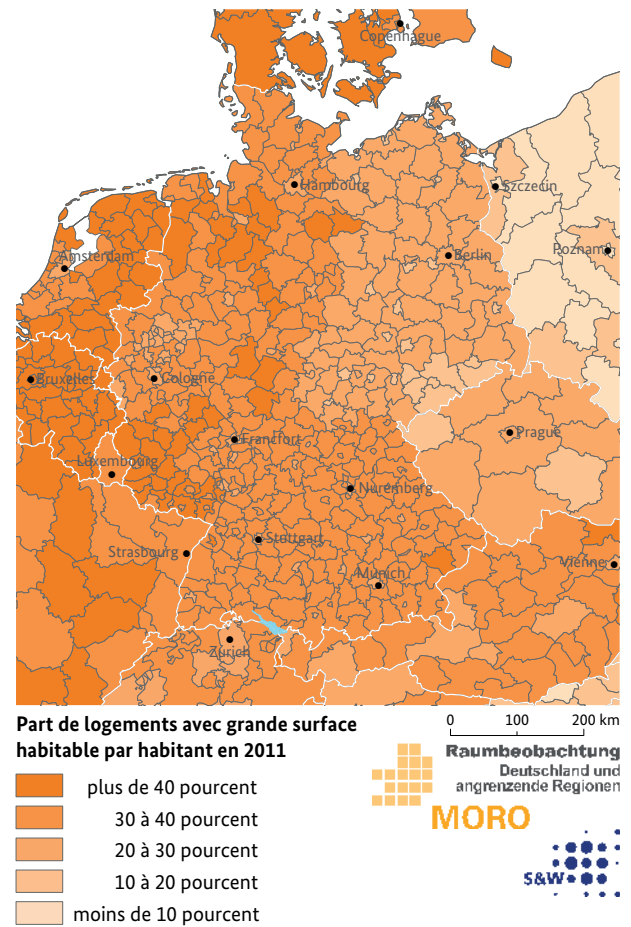
Inversement, la part des personnes occupant en 2016 un logement qui, selon Eurostat, est considéré comme arithmétiquement surpeuplé est très élevée en Pologne (41 %). Sont surtout concernés par des conditions de surpeuplement de logements, les gens pauvres ou exposés au risque

Figure 17.1: Part des logements construits après l'année 2000 dans les régions en 2011



Base de données : Eurostat (Recensement 2011)
© EuroGeographics pour les limites administratives

Figure 17.2: Part de logements avec grande surface habitable dans les régions en 2011



Base de données : Eurostat (Recensement 2011), partant des hypothèses suivantes :
Surface habitable > 60 m² par habitant pour AT, CZ, DE, DK, HR, IT, LU, NL, PL, SE, SI
Surface habitable > 2,5 pièces par habitant pour BE, CH, FR
© EuroGeographics pour les limites administratives

de pauvreté. Les conditions de logement se présentent de manière beaucoup plus positive en Allemagne (7 %) et dans les autres pays voisins. A l'exception de la Pologne, de la République tchèque (18 %) et de l'Autriche (15 %), les taux de surpeuplement de logements étaient en 2016 en dessous de 10 pourcent dans les autres pays. Les taux les plus bas ont été recensés aux Pays-Bas et en Belgique (4 %). Pour ces derniers, on constate en outre que la part de la population habitant des logements classés comme sous-peuplés est la plus élevée (67 % en Belgique, 51 % aux Pays-Bas). Le taux arithmétique de sous-peuplement s'établit pour la même année à 35 pourcent pour l'Allemagne.

Les coûts de logement constituent pour la plupart des budgets des ménages le plus gros poste de dépenses. La charge en est supérieure à la moyenne pour les ménages isolés et les personnes à faible revenu. En Allemagne, 27 pourcent du revenu disponible sont en moyenne affectés aux frais de logement. Un taux semblable ou légèrement inférieur a été recensé pour le Danemark (27 %), les Pays-Bas et la Suisse (respectivement 25 %) et pour la République tchèque (23 %).

En 2016, la part de la population en Allemagne (15,8 %) pour laquelle les frais de logement dépassaient 40 pourcent du revenu disponible équivalent était la plus élevée. Suivent le Danemark (14,8 %), la Suisse (12 %) et les Pays-Bas (10,7%). Pour la Pologne (7,7 %), l'Autriche (7,2 %), le Luxembourg (6,0 %) et la France (5,2 %), le taux de population dépensant plus de 40 pourcent du revenu disponible équivalent est nettement plus faible. La charge est la plus élevée pour les locataires louant un logement au loyer usuel du marché. Les ménages occupant un logement en propriété en sont moins concernés. Uniquement pour la Pologne et l'Allemagne, plus de 10 pourcent des habitants occupant un logement en propriété financé par un crédit ont déclaré dépenser plus de 40 pourcent du revenu disponible pour le crédit et les charges du logement.

18 Marché du logement dans la Charlemagne Grenzregion

L'intérêt des acteurs de la Charlemagne Grenzregion porte en particulier sur le marché du logement transfrontalier au sein de ce triangle frontalier, et ce d'une part à cause des interdépendances existantes et d'autre part au vu des tendances divergentes dans les différents sous-espaces et pays.

En 2013, un premier rapport transfrontalier sur la situation du marché du logement pour les communes allemandes et néerlandaises, ainsi que pour la commune belge de Raeren a été publié (Provincie Limburg e.a. 2017). Cette initiative avait pour origine le constat d'un rapprochement transfrontalier progressif du marché du logement et de l'opportunité d'une coopération et d'une approche conceptuelle transnationale pour un développement équilibré, les hypothèses de base étant que, jusqu'en 2030, la population au sein de l'espace frontalier présenterait une tendance à la baisse avec, en parallèle, un vieillissement de celle-ci.

En conclusion, il a été constaté que le parc immobilier dans la région frontalière devait être adapté et modernisé et que, notamment, l'offre de logements pour les jeunes familles avec enfants devait être activée et mise en œuvre. Dans le cadre de la mise en œuvre du monitoring du logement, il a été également retenu que les indicateurs relevés pour une évaluation fondée du développement (par sous-espace) doivent être complétés, nécessitant entre autre un processus continu de coordination entre les différents partenaires transnationaux.

Au total, la Charlemagne Grenzregion dispose d'environ 444.000 logement. Les communes disposant des plus importants parcs de logements sont situées dans le nord de la région frontalière (figure 18.2, gauche). La densité de logements à l'hectare pour l'habitat et les loisirs varie d'une occupation du sol intensive (Heerlen, Aix-la-Chapelle), en passant par une occupation du sol faible (centre) jusqu'à très dispersée (partie sud : sud des cantons de l'est) (figure 18.2, centre). En moyenne, les logements étaient occupés par 1,99 personnes en 2011/2012. A Nuth, Baesweiler, Lontzen, Raeren et Amel, l'occupation était même de l'ordre de 2,2 personnes, tandis que pour la Ville d'Aix-la-Chapelle et la commune de Vaals, le taux était de seulement 1,8 personne par logement (figure 18.2, droite). Ces chiffres peuvent être d'une part un indice pour la taille des ménages – qui varie sensiblement d'une commune à l'autre – et d'autre part ils peuvent également être un indice pour le taux de vacance, ce qui pourrait être le cas pour Vaals, comme le font apparaître les constatations suivantes.

Au sein du sous-espace des communes allemandes et néerlandaises de la Charlemagne Grenzregion, ayant fait l'objet d'une étude plus approfondie, on observe fondamentalement un développement positif au niveau du développement du logement, à l'exception cependant de l'ancien noyau du bassin houiller du Limbourg – Parkstad Limburg et Kerkrade. Cela correspond en grande partie au dévelop-

Figure 18.1: Tendence à l'évolution du marché du logement en fonction des habitants dans les communes de la Charlemagne Grenzregion

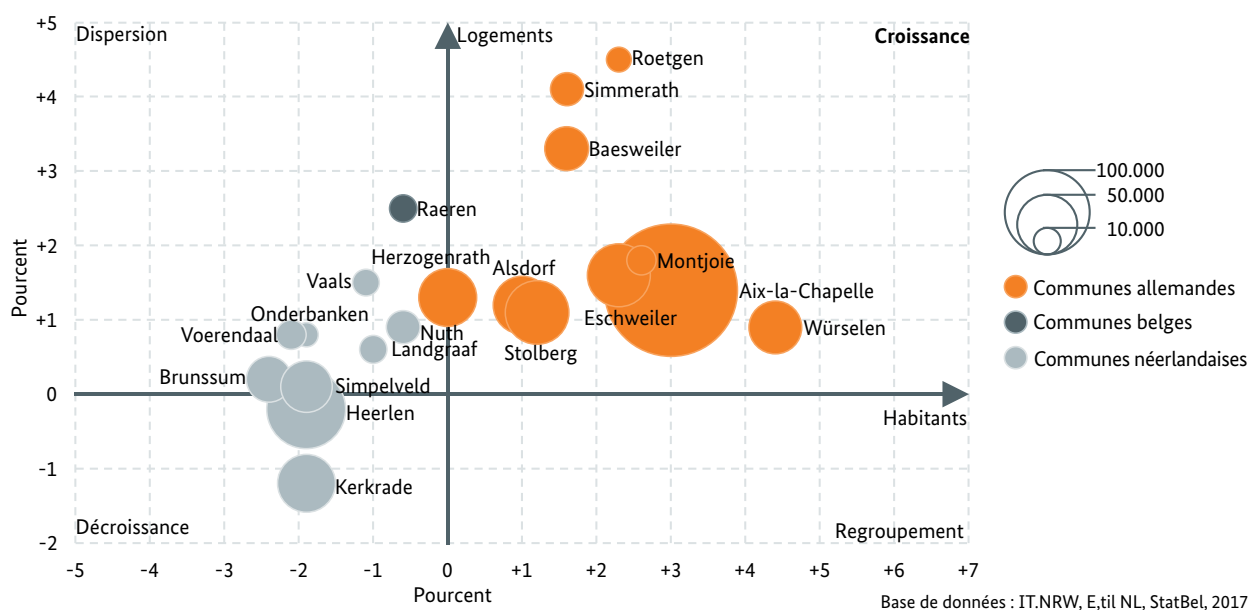
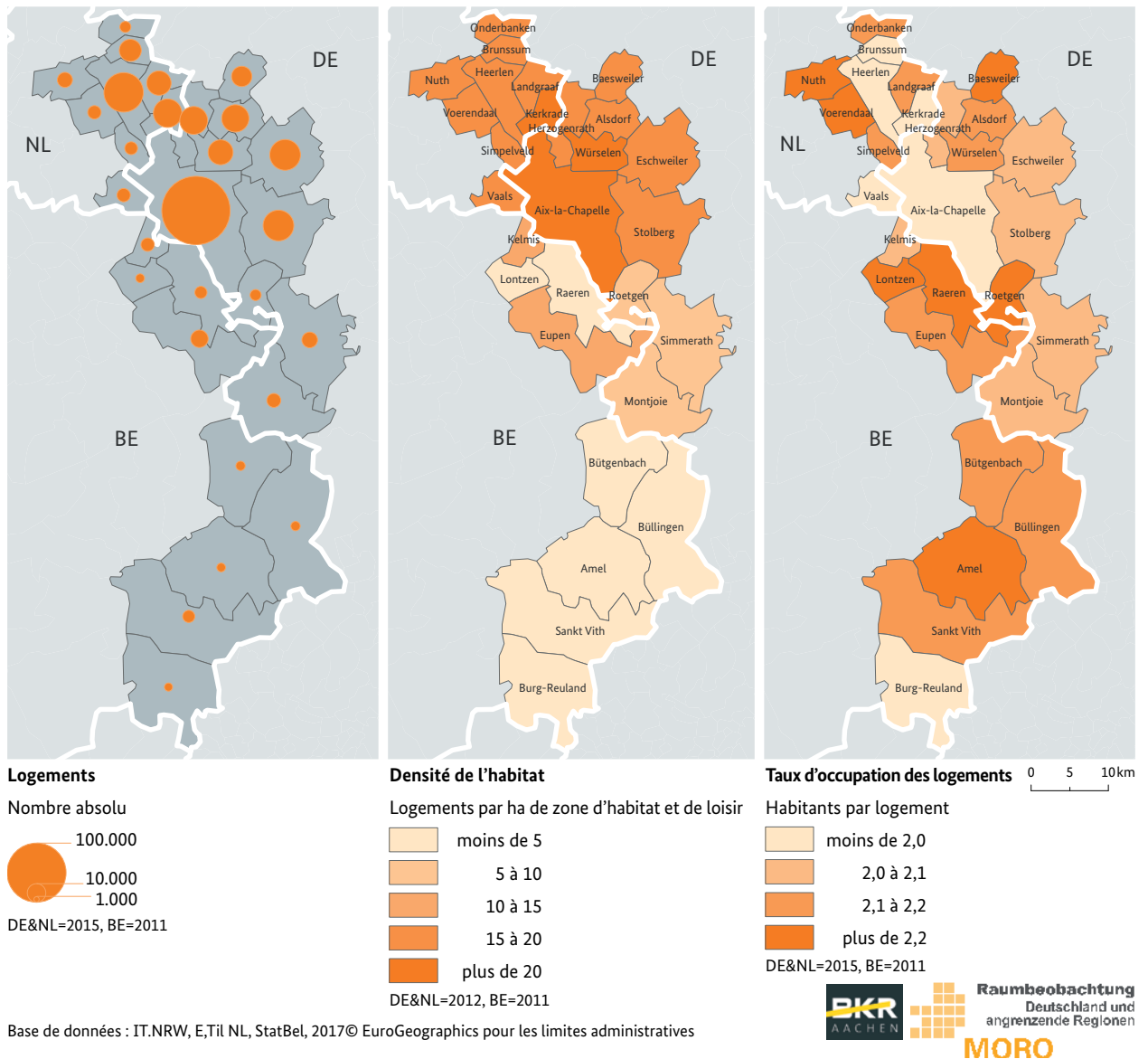


Figure 18.2: Marché du logement dans la Charlemagne Grenzregion



Base de données : IT.NRW, E,Til NL, StatBel, 2017© EuroGeographics pour les limites administratives

pement négatif de la population dans cette zone et fait apparaître deux modèles de développement contraires : tandis que les communes de la ville-région d'Aix-la-Chapelle présente un nombre croissant d'habitants et de logements, le nombre d'habitants dans les communes néerlandaises est en baisse – et également aux endroits où les parcs de logement sont en croissance. En conséquence, le marché du logement à Aix-la-Chapelle connaît une forte pression sur la demande avec des prix en croissance continue, tandis que dans les communes néerlandaises, le taux de vacance augmente, des problèmes de financement apparaissent et dans certaines zones, on assiste même à un démantèlement du parc de logement.

La figure 18.1 illustre ces tendances et les deux modèles fondamentaux de développement :

- Dans les communes allemandes, on constate une évolution généralement positive de la population et du logement; il s'agit de communes en croissance. Il y a

pendant lieu de constater que l'évolution de la population à Eschweiler, Montjoie, Würselen et Aix-la-Chapelle est plus rapide que celle du logement, ce qui peut être un indice d'une pénurie en matière de logement. A Alsdorf, Herzogenrath et Stolberg, on peut parler d'un développement équilibré, tandis que pour Baesweiler, Roetgen et Simmerath, on observe un accès au logement disproportionné ne s'expliquant pas par l'évolution de la population.

- Pour ce qui est des communes néerlandaises, Heerlen et Kerkrade présentent de nettes tendances à la baisse, aussi bien au niveau du nombre d'habitants qu'au niveau du nombre de logements. Les autres communes présentent elles aussi en générale une baisse du nombre d'habitants, mais en même temps un accroissement du nombre de logements. On assiste ici à une tendance du type dispersion pour laquelle toujours moins d'habitants se voient confrontés à une offre croissante de logement.

19 Résumé et conclusions

Ce rapport « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes. Structures spatiales et interdépendances » a montré quelles sont les informations spatiales disponibles pour une analyse transfrontalière. Ce rapport suit également une approche permettant un traitement graphique des données telle que les structures et évolutions de l'Allemagne en général, ainsi que des régions et villes en particulier deviennent perceptibles dans un contexte comparatif avec les pays voisins et leurs régions. Ainsi, le rapport fait apparaître de nombreux points communs et différences au niveau des circonstances actuelles et des tendances des dernières années entre l'Allemagne et ses régions, ses pays voisins et leurs régions. On ne peut cependant pas en dégager de tendances claires ; l'effet des structures et des processus au niveau régional dépend davantage des thèmes abordés.

Comme on pouvait s'y attendre, de nombreuses données ne sont pas disponibles avec une référence spatiale comparable et sont souvent subdivisées pour l'Allemagne et ses pays voisins. Bien que cela puisse d'une part être dénoncé comme une déficience, ces indicateurs géographiquement fortement agrégés au niveau national font d'autre part souvent déjà apparaître les points communs et des différences fondamentales entre l'Allemagne et les régions limitrophes. L'observation régionale du territoire fédéral et les régions limitrophes constitue pour l'observation territoriale de l'Etat fédéral le niveau le plus important vu qu'elle seule permet une analyse globale et, en même temps, géographiquement différenciée. Les approfondissements régionaux apportés par les régions modèles en contribution à ce rapport mettent cependant en évidence que – en plus de la perspective fédérale – un niveau d'analyse régionale focalisée à plus petite échelle doit faire partie intégrante d'une observation territoriale de l'Allemagne et de ses régions limitrophes.

Dans le cadre des différents chapitres thématiques du rapport, des indicateurs pertinents en matière d'observation territoriale transfrontalière ont été abordés, notamment dans le domaine de la structure spatiale, de la démographie, de l'économie et du marché de l'emploi. Il s'agit, en l'occurrence, principalement d'indicateurs de base d'usage courant reflétant les structures spatiales. Ces données sont généralement mises à disposition par les agences de statistiques nationales et régionales ou par Eurostat. Des données appropriées d'interdépendances spatiales ne sont, à de rares exceptions près, pas disponibles. En vue de pouvoir analyser et comprendre les interactions régionales transfrontalières,

une nette amélioration de la saisie et de la disponibilité des données au niveau régional et local est absolument nécessaire. On a dès lors besoin de méthodes de saisie de données innovantes, internationales et comparables avec un haut degré de détail. Dans cet ordre d'idée, le thème cité notamment par les régions modèles fut celui du marché de l'emploi transfrontalier pour lequel des données d'interdépendances appropriées font défaut. L'illustration des mouvements pendulaires transfrontaliers au moyen de la saisie unifiée et transfrontalière de données au niveau des lieux de domicile et de travail constituera un indicateur clé pour une observation territoriale transfrontalière durable. D'autres thèmes importants avec un fort besoin de données d'interdépendances sont le commerce, les achats et l'utilisation des services, le tourisme et les loisirs, les services d'intérêt général et globalement le domaine des transports.

Ce rapport met en évidence que les bases d'informations pour une observation territoriale transfrontalière systématique et globale sont encore très lacunaires ou même inexistantes dans certains domaines – notamment au niveau sous-national. Ces dernières années, les différents acteurs ont pris conscience de ces déficits. Des initiatives ont été mises sur pied à ce niveau, notamment par la Commission européenne, par certaines agences de statistiques de différents Etats européens, par ESPON, par des groupements transnationaux, par la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) en France, par le présent MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » – et finalement par ses régions modèles, qui joueront certainement un rôle de pionnier pour d'autres régions.

Une observation territoriale transfrontalière durable a certainement besoin de cette pluralité d'activités, mais également d'un regroupement systématique et pérennisé des acteurs de la politique et de l'administration de la planification, du secteur des statistiques et de la recherche territoriale au sein de réseaux spécifiques dans le cadre d'accords contraignants. Un exemple d'un tel accord est la déclaration de Hambach sur la coopération transfrontalière franco-allemande dans les régions frontalières adoptée en 2017 et reconnaissant la nécessité d'une observation territoriale transfrontalière. « Nous souhaitons donc créer un cadre propice aux échanges de données et mettre à disposition, librement et gratuitement, des sources de données harmonisées dans des formats adaptés au travail en région frontalière. Nous comptons notamment développer et approfondir la

coopération dans le domaine des systèmes d'informations géographiques (visualisation cartographique des données statistiques et autres, en particulier les données spatiales). (...) Un aménagement du territoire cohérent nécessite aussi une bonne coopération entre les autorités de statistique. En fournissant en continu des données structurelles relatives aux domaines politique, économique et démographique en France et en Allemagne, elle assure également la transparence et la proximité avec les citoyens dans un espace frontalier en voie d'intégration. » (Déclaration de Hambach 2017, page 17f).

L'observation territoriale n'est pas une fin en soi, mais doit être entendue comme recherche, condensation et étude analytique de l'information en préparation de l'action. Elle doit fournir à la politique et aux décideurs en temps voulu les informations au sujet d'évolutions spatiales pertinentes en termes de planification ainsi qu'au niveau de l'efficacité des mesures à prendre. Cela vaut particulièrement pour l'observation territoriale transfrontalière pour laquelle – sans connaissances de la situation dans les régions voisines – certaines évolutions ne sont pas compréhensibles, et dès lors encore moins gérables de façon coordonnée. L'observation territoriale transfrontalière peut être entendue comme un processus à plusieurs niveaux. Les régions modèles de ce projet MORO ont mis en évidence que – en plus de l'amélioration des connaissances et donc de la compréhension des processus au-delà de la frontière – le développement commun de stratégies régionales constitue la justification primordiale de leur système d'observation territoriale transfrontalière. La mise en pratique met d'une part en évidence les difficultés, mais d'autre part aussi que les défis communs sont reconnus plus rapidement, que les synergies pour presque tous les thèmes abordés peuvent être plus facilement exploitées et que les potentiels économiques régionaux peuvent être mieux exploités. Parallèlement, grâce à des indicateurs transfrontaliers pertinents, les mesures européennes de politique régionale et structurelle peuvent être mieux évaluées et les potentiels communs de développement peuvent être identifiés de manière plus ciblée.

Au niveau fédéral, l'orientation sur l'action spatiale est moins prononcée au vu du système de planification en Allemagne. L'observation territoriale transfrontalière se justifie notamment sur base de la loi sur l'aménagement du territoire et moins sur base de stratégies de développement territorial transfrontalières avec les pays voisins. Récemment, des premières initiatives ont cependant été prises à ce niveau qu'il

y a lieu de développer afin de pouvoir justifier – comme pour les activités régionales – sur base d'une orientation sur l'action une observation territoriale transfrontalière au niveau fédéral.

En fait partie d'une part la version actualisée des lignes directrices territoriales (MKRO 2016) parmi lesquelles la ligne directrice « compétitivité » revêt un caractère transfrontalier. L'intégration des lignes directrices dans une action territoriale concrète nécessite des informations spatiales dépassant les limites du territoire de la République fédérale. D'autre part, le concept d'avenir pour l'espace d'interdépendance germanopolonais (commission de l'aménagement du territoire 2016) est une approche permettant la mise en œuvre d'une stratégie spatiale transfrontalière associant les différents niveaux nationaux ; à cet effet, il y aura besoin, aussi bien lors de la phase d'élaboration que pour la mise en œuvre, d'informations spatiales d'analyse et de suivi de l'évolution. En outre, il existe des projets spécifiques d'autres services (le développement des réseaux de transport transeuropéens semble être le domaine politique le plus important) ayant un niveau d'action international et donc transfrontalier et en même temps d'évidentes implications territoriales.

En résumé, il y a lieu de retenir que l'observation territoriale transfrontalière revêtira une importance croissante au sein d'une Europe en voie d'intégration continue, comme cela a d'ailleurs déjà été reconnu par bon nombre d'acteurs. Leur coopération intensifiée et systématique est essentielle pour l'amélioration de l'observation territoriale transfrontalière. Cela concerne aussi bien les analystes et concepteurs que les acteurs (potentiels) fournissant des données. L'Allemagne en tant que pays d'Europe avec le plus grand nombre de pays voisins peut jouer à ce niveau un rôle dynamisant et de coordination : « Surmonter les frontières » – également pour l'observation territoriale.



Source:
stockpics
/ Fotolia

Table des figures

Figure 1.1: Régions modèles.....	7
Figure 2.1: Les frontières en tant qu'obstacles.....	8
Figure 2.2: La mobilité transfrontalière.....	9
Figure 2.3: Confiance transfrontalière	9
Figure 3.1: Coopérations existantes au sein de la région frontalière germano-danoise.....	11
Figure 3.2: Corridors de développement et coopérations existantes au sein de la région frontalière germano-danoise.....	11
Figure 4.1: Différences du degré d'urbanisation aux frontières en 2015.....	12
Figure 4.2: Potentiel démographique régional des communes en 2015.....	13
Figure 4.3: Potentiel de population des pays voisins au niveau du potentiel démographique régional des communes en 2015.....	13
Figure 5.1: Sites naturels protégés sur le territoire couvert par le mandat de la Conférence du Rhin Supérieur	15
Figure 6.1: Différences au niveau de l'évolution de la population aux frontières entre 2011 et 2015.....	16
Figure 6.2: Evolution de la population dans les communes entre 2011 et 2015.....	17
Figure 7.1: Taux d'étrangers dans les régions en 2015.....	18
Figure 7.2: Etrangers selon leur nationalité dans les circonscriptions (« Kreis ») en Allemagne en 2015.....	19
Figure 8.1: PIB par habitant en SPA dans les régions en 2014.....	20
Figure 8.2: PIB par habitant aux frontières en 2014.....	21
Figure 8.3: PIB par habitant en SPA aux frontières en 2014.....	21
Figure 9.1: Structures de l'emploi aux frontières en 2014.....	22
Figure 9.2: Répartition des salariés par secteurs économiques dans les régions en 2014.....	23
Figure 10.1: Chômage dans les régions en 2016.....	24
Figure 10.2: Différences au niveau du chômage aux frontières en 2016.....	25
Figure 10.3: Evolution du chômage dans les régions entre 2011 et 2016.....	25
Figure 11.1: Nombre de frontaliers pour les années 2006, 2011 et 2016 et leur part dans la totalité des salariés dans les régions en 2016.....	26
Figure 11.2: Frontaliers entrants en Allemagne par pays d'origine dans les circonscriptions (Kreis) en 2016.....	27
Figure 12.1: Frontaliers au lieu de travail à la frontière germano-néerlandaise en 2014.....	28
Figure 12.2: Niveaux de qualification dans la région frontalière entre la Basse-Saxe et les Pays-Bas (gauche) et dans la région frontalière entre la Rhénanie du Nord-Westphalie et les Pays-Bas (droite).....	29
Figure 13.1: Flux de frontaliers dans la Grande Région en 2015.....	30
Figure 13.2: Pendulaires sortants au-delà des limites communales et frontaliers dans la région de la Moselle supérieure.....	31
Figure 14.1: Evolution des pendulaires entrants en provenance de Pologne dans l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA 2011-2016.....	32
Figure 14.2: Migration pendulaire dans l'Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA du côté de l'Allemagne et du côté de la Pologne (sans migration transfrontalière) en 2011.....	33
Figure 15.1: Potentiel d'accessibilité au niveau européen en 2014.....	34
Figure 15.2: Potentiel d'accessibilité au niveau national en 2014.....	34
Figure 15.3: Durée du trajet en voiture vers l'aéroport le plus proche.....	35
Figure 15.4: Durée du trajet en voiture vers le « Factory Outlet Center » le plus proche.....	35
Figure 16.1: Nombre de nuitées dans les établissements commerciaux d'hébergement dans les communes pour l'année 2015.....	36
Figure 16.2: Evolution des arrivées et nuitées entre 1997 et 2015 selon les destinations.....	37
Figure 16.3: Evolution de la durée moyenne de séjour depuis 1984 au Lac de Constance sur la rive du Bade-Wurtemberg.....	37
Figure 17.1: Part des logements construits après l'année 2000 dans les régions en 2011.....	39
Figure 17.2: Part de logements avec grande surface habitable dans les régions en 2011.....	39
Figure 18.1: Tendance à l'évolution du marché du logement en fonction des habitants dans les communes de la Charlemagne Grenzregion.....	40
Figure 18.2: Marché du logement dans la Charlemagne Grenzregion.....	41

Collaborateurs

Le rapport « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes. Structures spatiales et interdépendances » a été réalisé en responsabilité principale par les auteurs – repris aux mentions légales sur les pages suivantes – Lina Kluge, Björn Schwarze et Klaus Spiekermann en étroite collaboration avec le BMVI et le BBSR. En outre, les personnes suivantes ont contribué à la rédaction de la version intégrale du rapport :

Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (BBSR) im Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR)

Antonia Milbert (Potentiel démographique régional)
Thomas Pütz (Accessibilité aéroports et Factory Outlet Center)
Volker Schmidt-Seiwert (Typologie de la structure spatiale et urbaine)

Régions modèles

Les approfondissements régionaux du rapport ont été rédigés par les sept régions modèles. Ont notamment participé à la rédaction les personnes suivantes :

Schleswig-Holstein/Syddanmark/Sjaelland

Dr.-Ing. Carsten Schürmann (Büro f. Raumforschung, Raumplanung u. Geoinformation - RRG), Christian Lüer (Spatial Foresight GmbH), Anja Schmid (Ministerium für Inneres, ländliche Räume und Integration des Landes Schleswig-Holstein)

Eurorégion PRO EUROPA VIADRINA

Toralf Schiwietz (Euroregion PRO EUROPA VIADRINA Mittlere Oder e.V.), Armand Adamczyk (Euroregion PRO EUROPA VIADRINA Mittlere Oder e.V.), Krzysztof Szydłak (Stowarzyszenie Gmin Polskich Euroregionu „Pro Europa Viadrina”), Piotr Boboryk (Stowarzyszenie Gmin Polskich Euroregionu „Pro Europa Viadrina”), Adriana Sarnecka (Urząd Marszałkowski Województwa Lubuskiego), Sylwia Babijczuk (Urząd Marszałkowski Województwa Lubuskiego), Dr. Ralf Günzel (PROZIV Verkehrs- und Regionalplaner GmbH & Co. KG), Martin Reents (INFRASTRUKTUR & UMWELT Professor Böhm und Partner), Sven Friedrich (INFRASTRUKTUR & UMWELT Professor Böhm und Partner)

Région Internationale du Lac de Constance

Dr. Roland Scherer (Universität St.Gallen, Institut für Systemisches Management und Public Governance), Felix Reichert (Regionalverband Hochrhein-Bodensee), Harald Winkelhausen (Regionalverband Bodensee-Oberschwaben)

Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Sascha Saad (agl Hartz • Saad• Wendl, Landschafts- Stadt- und Raumplanung, Saarbrücken), Christian Blum (Région Grand-Est), Paul Imbeck (Kanton Basel-Landschaft, Volkswirtschafts- und Gesundheitsdirektion, Landwirtschaftliches Zentrum Ebenrain), Norbert Höll (Landesanstalt für Umwelt, Messungen und Naturschutz Baden-Württemberg), Boris Stern (Département du Haut-Rhin, Département SIG), Yasmine Soulaïmani-Hartmann (Département du Haut-Rhin, Direction Europe, Attractivité et Aménagement), Dr. Sebastian Wilske (Regionalverband Mittlerer Oberrhein)

Grande Région

Marché de l'emploi et frontaliers: Sascha Saad (agl Hartz • Saad• Wendl, Landschafts- Stadt- und Raumplanung, Saarbrücken), Lydia Schniedermeier (agl Hartz • Saad• Wendl, Landschafts- Stadt- und Raumplanung, Saarbrücken), Thierry Hengen (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Grand-Duché de Luxembourg), Thomas Geib (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Petra Schelkmann (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Sonja Rüenauf (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Katja Meder (Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, Koblenz)
Transports et accessibilité: Prof. Dr. Tobias Chilla (Friedrich-Alexander Universität Erlangen-Nürnberg), Anna Heugel (Friedrich-Alexander Universität Erlangen-Nürnberg), Thierry Hengen (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Grand-Duché de Luxembourg), Thomas Geib (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Petra Schelkmann (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Sonja Rüenauf (Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz), Katja Meder (Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, Koblenz)

Charlemagne Grenzregion

Evolution de la population: Stefan Frerichs (Büro BKR Aachen), André Simon (Büro BKR Aachen), Johan van der Valk (CBS NL), Alexander Krings (Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgien, Rapporteur en matière de développement régional), Ralph van der Straten (Parkstad Limburg), Rivka Valkenberg (Gemeente Vaals), Yvonne Debal (Stadt Aachen, Fachbereich Wirtschaftsförderung), Luise Clemens (Charlemagne Grenzregion), Ruth Roelen (StädteRegion Aachen)
Marché du logement: Stefan Frerichs (Büro BKR Aachen), André Simon (Büro BKR Aachen), Susanne Heinen (Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie), Ralph van der Straten (Parkstad Limburg), Peter Wackers (StädteRegion Aachen), Luise Clemens (Charlemagne Grenzregion), Ruth Roelen (StädteRegion Aachen)

Eurégios Allemagne/Pays-Bas

Johan van der Valk (CBS NL), Dr. Wolfgang Seifert (IT.NRW), Rita Skorka (LSN), Andy Drippy (euregio rhein-maas-noord), Sjaak Kamps (Euregio Rhein-Waal), Karel Groen (Ems Dollart Region), Dr. Elisabeth Schwenzow (EUREGIO), Stefan Michel (EUREGIO)



Bundesinstitut
für Bau-, Stadt- und
Raumforschung

im Bundesamt für Bauwesen
und Raumordnung



Mentions légales

Editeur

Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur (BMVI)
Invalidenstraße 44
10115 Berlin
Referat G 31 „Europäische Raumentwicklungspolitik/Territorialer Zusammenhalt“
Contact: Dr. Katharina Erdmenger, Romana Mynaříková
katharina.erdmenger@bmvi.bund.de, romana.mynarikova@bmvi.bund.de

Suivi scientifique

Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (BBSR)
im Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR)
Deichmanns Aue 31-37
53179 Bonn
Referat I 3 „Europäische Raum- und Stadtentwicklung“
Volker Schmidt-Seiwert
volker.schmidt-seiwert@bbr.bund.de

Prestataires et auteurs

Spiekermann & Wegener, Urban and Regional Research (S&W), Dortmund
Lina Kluge, Dr. Björn Schwarze, Dr. Klaus Spiekermann
avec la collaboration de Tim Thomé
bs@spiekermann-wegener.de, ks@spiekermann-wegener.de

Relecture de la version allemande

Lutz Meltzer, stadttex, Dortmund

Traduction

Luc Pecheur, Saint-Vith

Composition et conception graphique

Spiekermann & Wegener, Urban and Regional Research (S&W), Dortmund

Mise à jour

Décembre 2017

Impression

Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR), Bonn
Première édition, 250 exemplaires

Diffusion

beatrice.thul@bbr.bund.de
Mention: MORO Praxis Heft 11.5/2017 (FR)

Crédit photographique

Spiekermann, Klaus: couverture
stockpics/Fotolia: page 43

Réimpression et reproduction

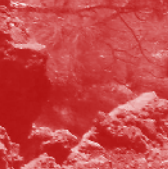
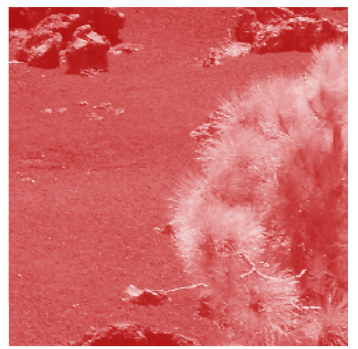
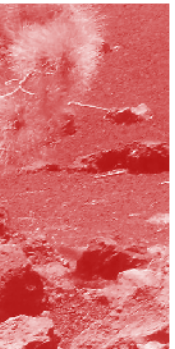
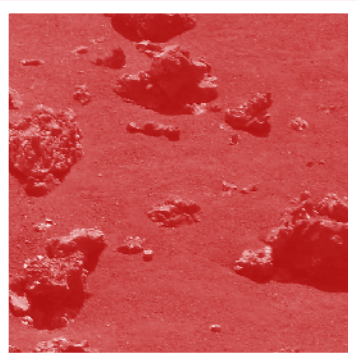
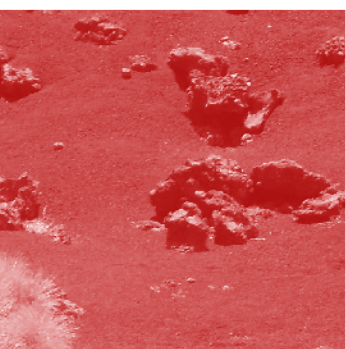
Tous droits réservés.
Reproduction avec indication exacte des sources.
Prière de bien vouloir nous transmettre deux exemplaires de référence.

Les positions défendues par les prestataires ne correspondent pas nécessairement à celles de l'éditeur ou du responsable du suivi scientifique.

Le projet de recherche a été financé par des moyens du projet modèle d'aménagement du territoire (Modellvorhaben der Raumordnung, MORO).

Autoédition de l'Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung, BBSR) auprès de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung, BBR), Bonn 2017

ISSN 2365-2349
ISBN 978-3-87994-569-6



Le projet modèle d'aménagement du territoire (Modellvorhaben der Raumordnung, MORO) est un programme de recherche du Ministère fédéral allemand des Transports et des Infrastructures numériques (Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur, BMVI), encadré par le Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung, BBSR) auprès de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung, BBR).

www.bmvi.de